

newsletter

Un grand pas : l'adoption d'un nouveau cadre éthique pour l'utilisation des données génétiques humaines

Le défi pour une organisation aussi complexe que l'UNESCO, c'est de maintenir le cap – sans se disperser – et d'informer ses interlocuteurs de ce qu'elle fait. Dans le Secteur des Sciences sociales et humaines, nous menons ainsi notre action en développant et en publiant nos stratégies.

La mise au point de stratégies qui implique l'ensemble de notre personnel au Siège et hors Siège s'est intensifiée depuis plus d'un an. Nous avons procédé à de vastes consultations auprès de nombreux partenaires, des Commissions nationales pour l'UNESCO et de leurs partenaires, ainsi que d'autres institutions des Nations Unies, de manière à être très précis sur ce que nous essayons de faire et – ce qui est tout aussi important – sur ce que nous n'allons pas faire.

Les deux premières études – sur les droits humains et la lutte contre le racisme – ont été présentées aux États membres de l'UNESCO pour qu'ils puissent les analyser à la Conférence générale de l'UNESCO qui s'est tenue en octobre dernier. C'est là qu'ils ont donné leur accord par un vote d'approbation. →

p. 3 **Sciences humaines** Qui sait ? / p. 4 **Entretien** Thomas Pogge / p. 9 **Droits humains** La pauvreté devrait-elle être abolie ? • Égalité entre les genres : le rôle des garçons et des hommes / p. 13 **Démocratie** / p. 14 **Entretiens du XXI^e siècle** « Faut-il interdire le clonage humain ? » / p. 15 **Éthique** Éthique de l'économie / p. 16 **Dossier La Déclaration** Déclaration internationale sur les données génétiques humaines • Pourquoi une Déclaration ? • **Transformations sociales** Beijing 2008 : le défi du développement social durable • Paysages et environnement • Une expérience réussie de travail en réseau / p. 25 **Sciences sociales** Une nouvelle déclaration pour l'Amérique latine / p. 27 **Sécurité humaine** Réunions et recherches pour renforcer la sécurité humaine / p. 28 **Prix UNESCO-SHS** Tous réunis pour faire barrage à la haine / p. 29 **Publications** / p. 32 **Infos** La journée de la philosophie à l'UNESCO • Agenda

→ Une troisième communication de stratégie – sur la démocratie – a été étudiée et confirmée par le Conseil exécutif de l'UNESCO (qui rassemble un nombre plus restreint d'États membres) en septembre.

Le processus est donc encore assez récent. Mais il est capital. Lors d'une consultation du personnel en juillet 2003, des projets de stratégie sur beaucoup d'autres thèmes du Secteur – problématique du genre, éthique, urbanisme, philosophie, etc. – ont été échangés entre les personnels du Siège et des bureaux hors siège. Des stratégies régionales qui ne s'appliquaient pas à des thèmes de manière spécifique ont aussi été étudiées. Cela a permis de discuter du caractère central d'un thème à travers l'ensemble des activités du Secteur : la création de transformations sociales souhaitables.

Ces vastes consultations qui ont exigé un haut degré de participation et un travail d'équipe de la part de tout le personnel, apportent plus de précision à l'identification des objectifs. Là où il y avait un vague consensus, le but est maintenant d'obtenir pour chacun un texte clair, écrit et publié pour que nos partenaires puissent facilement nous identifier – savoir ce que nous représentons et ce que nous avons l'intention de faire.

Plusieurs types de stratégies seront développés dans les domaines de compétence du Secteur. Au fur et à mesure qu'ils seront mis au point, nous publierons leurs éléments dans cette *Newsletter*. Les réactions ont été très positives jusqu'à présent, puisque la diffusion de ces stratégies a permis à un plus grand nombre de groupes intéressés de voir plus clairement ce que nous faisons déjà activement et quels sont nos objectifs. Nous espérons que cette clarté et cette transparence nous aideront à découvrir de nouveaux partenaires et à mieux servir nos interlocuteurs.

Tandis que le développement des stratégies se poursuit, le travail commencé il y a quelques années porte ses fruits. Ainsi, la *Déclaration internationale sur les données génétiques humaines* a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, l'aboutissement de près de deux années de travail. Le Dossier de ce numéro de la *Newsletter* explique ce qu'est cette Déclaration et pourquoi elle était nécessaire.

Pierre Sané
Sous-Directeur général
pour les sciences sociales
et humaines



© Tous droits réservés

La *Newsletter* de SHS est un bulletin d'information trimestriel qui présente divers aspects de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le domaine des sciences sociales et humaines. Il est également disponible sous forme électronique (www.unesco.org/shs).

Les articles peuvent être reproduits à condition qu'ils soient accompagnés de la mention « reproduit de la *Newsletter* de SHS » en précisant la date et le numéro et, le cas échéant, le nom de l'auteur de l'article.
© UNESCO, 2003

Directeur de publication :
Pierre Sané
Responsable de rédaction :
Gillian Whitcomb
Assistants de rédaction :
Rosemary Wiltshire-Romero,
Simone Porges
**Conception graphique
et mise en page :**
Atelier Takavor – Paris
Impression : UNESCO

« Qui Sait ? »



© Eric Montjour

Après les deux Rencontres philosophiques organisées par l'UNESCO en 1995 et 1996, intitulées respectivement « Qui sommes-nous ? » et « Qu'est-ce qu'on ne sait pas ? », un nouveau cycle des Rencontres philosophiques de l'UNESCO a été inauguré le 13 septembre 2003, autour de la question « Qui Sait ? ».

Ouverte par M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, cette journée d'entretiens était coordonnée et animée par Jérôme Bindé, Sous-Directeur général adjoint pour les sciences sociales et humaines et Directeur de la Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines.

Ces troisièmes Rencontres philosophiques, qui ont eu lieu au siège de l'UNESCO, ont permis de confronter les analyses et points de vue de vingt-et-un philosophes, scientifiques et chercheurs éminents du monde entier, qui ont mis au centre de leur réflexion les nouvelles formes de création, de partage et de transmission du savoir. Ces Rencontres constituaient une contribution à l'élucidation de la notion de société du savoir et à la préparation du premier *Rapport mondial de l'UNESCO* sur ce thème, qui sera publié en 2004.

La place qu'occupe le savoir dans nos vies a été profondément bouleversée par la révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cependant, bien que ce bouleversement semble placer à portée de main l'idéal d'un partage universel des savoirs, la réalité de ce processus appelle un certain nombre d'interrogations : les savoirs, désormais démultipliés, sont-ils réellement accessibles à tous ? De quels savoirs parlons-nous ? Maîtrisons-nous seulement le mouvement formidable des mutations en cours ? Qui donc, à proprement parler, peut dire aujourd'hui : « Je sais » ? Qui, demain, saura ?

Demandes sociales et controverses scientifiques

Les enjeux politiques, éthiques et sociaux du savoir sont irréductibles au questionnement sur les usages de la technologie et sur les problèmes posés par la société de l'information. C'est cette complexité du rapport entre la demande sociale et la dynamique des controverses scientifiques qu'ont examiné tout d'abord Aziza Bennani, Enzo del Bufalo, Luc Montagnier, et Paulin Hountondji. Les risques que représentent le cloisonnement et la spécialisation scientifique, ainsi que la question de l'intégration des savoirs traditionnels dans la dynamique des recherches contemporaines, ont été particulièrement mis en relief par les participants, qui ont souligné le nécessaire partage de responsabilités entre chercheurs et société. Ce plaidoyer en faveur d'une science moderne et responsable a été prolongé par la réflexion de Kristóf Nyíri, Peter Scott, Peter Jarvis et Régis Debray, sur la nécessité d'un savoir critique et organique, inscrit dans le temps long, à l'heure des profondes mutations dans les modes d'acquisition et de transmission des connaissances induites par les nouvelles technologies.

Les savoirs modernes

D'un point de vue éthique, la technologie n'est ni bonne ni mauvaise. Mais elle n'est pas neutre pour autant, et ses effets sur les savoirs comme sur la société dépendent du contexte juridique, politique et culturel dans lequel elle est utilisée. C'est cet étrange rapport que nous entretenons avec les savoirs modernes qu'ont contribué à mettre en lumière Elia Zureik, au sujet de la généralisation de nouvelles formes de surveillance, Jean-Joseph Goux et Dominique Lecourt à propos des utopies auxquelles ont pu donner lieu les nouvelles formes du savoir scientifique et technique, ou encore Jérôme Bindé au sujet de l'émergence d'une nouvelle « société du secret » et du passage des « sociétés de mémoire » à des « sociétés du savoir ».

Les limites du savoir

Les éclairages factuels apportés par Tadao Takahashi, Jacques Attali et Thierry Gaudin sur les lignes de fractures que créent, à l'échelle globale, les mutations en cours dans l'usage des savoirs, soulignent cependant les limites d'une réflexion qui verrait dans la maîtrise des connaissances la chose du monde la mieux partagée. Les espoirs nés de la révolution technologique ne peuvent nous faire oublier les limites du savoir et la nécessité, dans certains cas, de sa remise en cause : c'est là ce que n'ont pas manqué de rappeler Julia Kristeva, Youri Afanassiev, Hide Ishiguro, et Souleymane Bachir Diagne.

Concluant les débats, Jean d'Ormesson a défendu l'idée d'un savoir indéfini et ouvert, d'une grande « odyssee » du savoir et de la culture dans laquelle nous sommes tous engagés. Cette culture de l'ouverture, n'est-ce pas la culture du dialogue, du débat démocratique, de l'échange des expériences et des connaissances prônée par l'UNESCO ? ¶

Jérôme Bindé, j.binde@unesco.org

Thomas Pogge

Thomas Pogge, philosophe et professeur à Columbia University (États-Unis) a consacré une partie importante de son travail à la lutte contre la pauvreté et a publié plusieurs livres sur ce sujet. Il participe actuellement au projet de l'unesco « Les dimensions éthiques et des droits humains de la pauvreté. Vers un nouveau paradigme dans la lutte contre la pauvreté ».

Comment définissez-vous la pauvreté ?

La pauvreté est couramment définie en termes de revenu, mais il y a des définitions beaucoup plus larges qui tiennent compte aussi d'autres aspects de la privation. Dans le cadre de mon travail sur les statistiques de la Banque mondiale ainsi que du suivi du premier Objectif de développement du Millénaire, je m'en tiens à la définition étroite de la pauvreté en tant que pauvreté de revenu. Mais d'un point de vue philosophique, la définition de la pauvreté n'est pas trop importante dès lors que l'on comprend que ce qui est intéressant du point de vue moral dépasse largement la notion de faible revenu.

Que pensez-vous de la définition que donnent les Nations Unies de la pauvreté ?

Le premier Objectif du Millénaire se réfère à une définition de la pauvreté fondée sur le revenu qui est parfaitement acceptable tant que les autres Objectifs du Millénaire abordent d'autres types de privations.

Mais le seuil de pauvreté d'un dollar par jour ne couvre peut-être pas partout les mêmes réalités...

Oui, c'est exact. Même si l'on se concentre uniquement sur la pauvreté de revenu, qui représente indéniablement un aspect du dénuement humain, il faut le faire de manière plausible. Pour que les gens dits « pauvres » achètent réellement moins de produits de première nécessité que les « non pauvres » dans différents pays et différentes années, le seuil de pauvreté doit coïncider au niveau de l'espace et du temps. La méthodologie de la Banque mondiale ne remplit pas cette condition de cohérence très minimale au niveau de l'espace et du temps. De plus, le seuil de la Banque est excessivement bas dans la plupart des pays. Beaucoup d'individus qu'elle considère comme « non pauvres », en fait, n'ont pas assez d'argent pour satisfaire leurs besoins humains élémentaires.

Le premier Objectif du Millénaire des Nations Unies est de réduire de moitié la proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour. Cet objectif est-il réalisable ?

C'est un objectif facile à atteindre. Il a été formulé pour pouvoir être atteint d'ici 2015. La base de référence qui a été choisie est celle de 1990 ; de ce fait, le premier Objectif du Millénaire se présente comme un plan de 25 ans visant à

Entretien



© Adina Preda

réduire de moitié le pourcentage de la population des pays en développement qui vit dans une grande pauvreté. Si on calcule cela en termes numériques, il s'agit seulement de réduire de 20% le nombre de gens très pauvres de 2000 à 2015. L'objectif révisé n'est pas très ambitieux. Si les pays riches, en particulier, prenaient le problème plus au sérieux, nous pourrions non seulement obtenir cette réduction de 20%, mais aussi venir à bout de la pauvreté bien avant 2015.

Est-ce que cela veut dire que vous êtes optimiste ?

Non, je suis pessimiste, car il n'y a tout simplement aucune volonté politique de réaliser ces objectifs. Aujourd'hui, chaque pays doit assumer sa propre éradication de la pauvreté et la plupart des pays riches ne voient aucune urgence à concourir à ce processus. Ils ne pensent pas qu'ils devraient, par exemple, assouplir les lois du marché de manière à ce que les pays pauvres atteignent plus facilement l'objectif. La responsabilité est rejetée dans la plupart des cas sur les pays pauvres. Par conséquent, faute de volonté politique des pays riches, l'objectif ne sera pas réellement atteint.

Vous avez qualifié les efforts de la communauté internationale pour réduire la pauvreté d'approche « à petite vitesse ».

Qu'entendez-vous par cela ?

Comme je l'ai dit, l'annonce dans la *Déclaration du Millénaire* d'une « réduction de moitié de l'extrême pauvreté » est véritablement une manière compliquée de s'engager à

**« Nous sommes complices
d'un immense crime contre l'humanité
commis en avalisant l'actuel ordre
économique mondial. »**

réduire de 20% le nombre d'individus très pauvres – un chiffre énorme par rapport à la réduction que les mêmes gouvernements avaient promise au Sommet mondial de l'alimentation en 1996 à Rome. Selon le seuil de pauvreté d'un dollar par jour établi par la Banque mondiale – qui est non seulement ridiculement bas, mais aussi très mal converti dans les autres monnaies – le nombre d'individus très pauvres qui était environ de 1170 millions en 2000 devrait passer à 937 millions d'ici 2015. Pensez aussi que les pays riches consacrent seulement un peu plus de 50 milliards de dollars par an à l'aide publique au développement, dont seulement 4 milliards de dollars sont investis dans les prestations sociales élémentaires. Comparé à leurs PNB cumulés de quelque 26000 milliards de dollars, ces 4 milliards représentent évidemment un montant extrêmement faible pour un problème aussi vaste – après tout, environ un tiers des décès, 18 millions par an, est dû à des causes liées à la pauvreté. Voilà pourquoi je parle d'une approche « à petite vitesse » – parce que nous pourrions facilement consacrer 200 voire 300 milliards de dollars à l'éradication de la pauvreté et donc parvenir à réduire bien plus que prévu le nombre de personnes très pauvres d'ici 2015.

Dans l'une de vos récentes conférences, vous comparez le problème de la pauvreté dans le monde avec certaines catastrophes du siècle dernier comme l'Holocauste.

Ne s'agit-il pas de phénomènes très différents ?

Evidemment, les exterminations actives et délibérées auxquelles se sont livrés les Nazis sont moralement bien pires que de ne pas en faire assez pour réduire la pauvreté aujourd'hui, parce que les politiciens ou les citoyens des pays riches n'ont aucune intention d'exterminer un grand nombre de gens des pays pauvres. Il y a simplement de l'indifférence. Mais, si vous examinez le problème du point de vue d'un politicien d'un pays neutre sous le régime nazi qui pouvait poursuivre une politique capable de vaincre le défi nazi et de mettre fin à l'Holocauste, les deux problèmes deviennent alors plus comparables. Si nous estimons qu'il était alors moralement urgent d'agir pour réduire le problème des massacres perpétrés par les Nazis, nous devrions conclure pour des raisons très semblables qu'il est très urgent maintenant de traiter le problème de la pauvreté dans le monde.

Vous avez publié un ouvrage intitulé « La pauvreté dans le monde et les droits humains ». La pauvreté est-elle avant tout un problème de droits humains ?

Je ne dis pas que la pauvreté est *par essence* un problème de droits humains, ni que tous les cas de pauvreté relèvent des droits humains. Mais j'affirme que presque toute la pauvreté du monde contemporain est un problème de droits humains. Dès lors que la pauvreté est largement causée par autrui – par la conduite et la gouvernance des pays riches – il faudrait alors considérer cela comme une violation des droits humains.

Pourriez-vous donner des exemples concrets ?

Le régime actuel du commerce mondial contribue à la perpétuation de la pauvreté à travers l'ouverture du marché asymétrique qui a eu lieu dans les années 1990. Les pays pauvres n'ont toujours pas libre accès à nos marchés et sont encore gênés par les droits *anti-dumping*, les quotas et les subventions massives, par exemple sur les produits agricoles et textiles. Non seulement ces subventions rendent les produits des pays pauvres non compétitifs sur les marchés des pays riches, mais elles les empêchent aussi d'être écoulés sur les autres marchés parce qu'elles permettent aux pays riches de vendre partout leurs propres produits moins cher. En soutenant un ordre économique mondial qui préserve le droit des pays riches d'imposer de telles mesures protectionnistes dans le système du commerce mondial, ces derniers contribuent largement à entretenir le problème de la pauvreté dans le monde.

Pensez-vous que la mondialisation a contribué à augmenter les violations des droits humains liés à la pauvreté ?

La mondialisation n'est pas un phénomène homogène particulier. Elle prend des formes très différentes si on la comprend comme une plus grande intégration économique et politique du monde. En fait, du point de vue de la pauvreté, la manière dont la mondialisation a été dirigée ces quinze dernières années est bien pire que ce qu'elle aurait pu être. Les marchés ouverts auraient pu être créés avec bien moins de dispositions maintenant des droits acquis et autres exceptions en faveur des pays riches. La voie de la mondialisation qui a été choisie a engendré – et c'était prévisible – une pauvreté bien plus grande que nécessaire. En ce sens, elle conduit à la violation des droits humains.

Comment décrivez-vous la corrélation entre les droits économiques et sociaux, d'une part, et les droits civils et politiques, d'autre part ?

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale il y a une longue polémique entre ceux qui pensent que les droits civils et politiques sont les « vrais » droits de l'homme et ceux qui disent que les droits économiques et sociaux sont plus importants que les droits civils et politiques.



→ Ces deux types de droits sont, bien sûr, d'une importance capitale et se renforcent mutuellement à bien des égards. Comme l'a fait observer Amartya Sen, les droits civils et politiques sont des supports très importants pour les droits économiques et sociaux. Dans un pays ayant une presse libre et un système politique ouvert et compétitif, les besoins élémentaires des pauvres seront plus sûrement satisfaits. Inversement, dans un pays où les droits économiques et sociaux sont garantis, où les gens n'ont pas à mobiliser toute leur énergie pour assurer leur prochain repas, une véritable démocratie a plus de chance d'exister. Donc, au niveau empirique, je pense qu'il y a une forte corrélation. Sur le plan théorique, aussi, les droits de la personne sont indivisibles dans le sens où une vie humaine dans laquelle certains de ces droits sont insatisfaits est une vie brisée. Si les peuples des pays occidentaux ont tendance à juger les droits économiques et sociaux moins impérieux, je crois que c'est parce qu'ils les conçoivent comme le droit d'être aidé, d'être secouru ou de recevoir quelque chose. Je conviens avec eux qu'il est moralement moins urgent de rendre service ou d'aider les gens que de ne pas leur faire du mal. Mais associer les droits civils et politiques avec l'obligation de ne pas faire de mal et les droits économiques et sociaux avec l'obligation de rendre service est une erreur. Ceux qui imposent des institutions économiques qui, comme c'est à prévoir, empêchent bien des gens de satisfaire leurs besoins sociaux et économiques élémentaires en réalité leur font du tort au lieu simplement de ne pas leur venir en aide. La très grande pauvreté dans le monde contemporain est due en grande partie au préjudice ainsi causé aux pauvres.

Dans votre ouvrage, vous faites référence à nos devoirs négatifs et positifs...

C'est une distinction très ancienne et classique de la philosophie morale. Lorsque la conduite d'une personne est liée causalement au sort d'une autre personne, alors les philosophes distinguent deux manières de faire exister cette relation. Dans le premier cas, une personne fait un acte qui va nuire à quelqu'un d'autre. Dans le second cas, elle omet tout simplement de faire quelque chose qu'elle aurait pu faire pour éviter qu'un malheur arrive à l'autre personne. Par exemple, vous pourriez jeter un bébé à l'eau et, du coup, le bébé se noie, ou vous pourriez simplement ne pas secourir un bébé qui est déjà dans l'eau et, de ce fait, comme vous n'êtes pas allé à son secours, le bébé meurt. Les philosophes estiment que cette distinction entre le devoir négatif de ne pas faire de mal et le devoir positif de venir en aide est moralement importante. Si l'on veut comprendre ce que sont les droits humains, c'est une distinction très importante. À mon avis, une personne viole ces droits seulement si elle nuit activement à autrui ou contribue à faire du tort à d'autres personnes. Les droits de l'homme, notion très minimale des obligations réciproques des êtres

humains, n'exigent pas de rendre service, de porter secours ni de se protéger mutuellement. Ils exigent simplement de ne pas faire de mal à autrui. Toutefois, s'agissant de la pauvreté, force est de constater que même cette exigence très minime est loin d'être satisfaite aujourd'hui dans la mesure où les pays riches et leurs ressortissants portent collectivement préjudice à bon nombre de personnes des pays pauvres par l'ordre économique mondial qu'ils imposent.

Donc, à votre avis, la lutte contre la pauvreté est un devoir négatif.

Pour nous, citoyens des pays riches, oui, l'éradication de la grande pauvreté est un devoir négatif.

Vous avancez que non seulement la communauté internationale, mais aussi les États, et même les citoyens du monde industriel, partagent la responsabilité de la pauvreté.

L'ordre économique mondial tel qu'il se présente aujourd'hui comprend un très vaste ensemble de règles. Une partie d'entre elles se résume dans l'OMC, mais il y en a aussi de moins évidentes qui ont un effet extrêmement négatif sur les conditions de vie dans les pays pauvres. C'est le cas, par exemple, des privilèges internationaux pour les ressources et les facilités d'emprunt qui autorisent toute personne ou groupe détenteur d'un pouvoir effectif dans un pays en développement de vendre les ressources du pays ou de faire un emprunt au nom du pays, sans tenir compte du fait que cette personne ou ce groupe a une quelconque légitimité démocratique. Ces privilèges sont très avantageux pour les pays riches qui peuvent acheter des ressources à quiconque exerce en fait un pouvoir dans un pays. En revanche, ils sont calamiteux pour les populations des pays en développement parce qu'ils permettent à des dirigeants oppressifs et peu représentatifs de se retrancher avec l'argent qu'ils empruntent à l'étranger ou qu'ils retirent de la vente des ressources. Ces privilèges incitent également les éventuels hommes forts de ces pays à s'emparer du pouvoir par la force. Leur existence explique dans une large mesure pourquoi il y a tant de guerres civiles et de coups d'état dans les pays en développement, en particulier en Afrique. C'est un exemple de la manière dont l'ordre international, largement approuvé par les pays riches, aggrave l'oppression et la pauvreté dans les pays pauvres.

Vous plaidez en faveur d'un nouvel ordre institutionnel mondial. Quel type de réformes recommandez-vous en fait ?

L'une de mes propositions de réforme est de supprimer ou, tout du moins, modifier amplement les privilèges internationaux en matière de ressources et d'emprunt en vue de limiter à un degré minimal de légitimité démocratique le droit des dirigeants de vendre des ressources et d'emprunter au nom du pays. Cette disposition

➔ **Pour en savoir plus :**

- *How **Not** to Count the Poor* (Sanjay Reddy et Thomas Pogge) www.socialanalysis.org.
- « *Assisting the Global Poor* » à paraître in Deen K. Chatterjee, ed. : *The Ethics of Assistance: Morality and the Distant Needy*. Cambridge : Cambridge University Press 2004.
- *World Poverty and Human Rights: Cosmopolitan Responsibilities and Reforms*. Cambridge : Polity Press 2002. Traductions en allemand, suédois, espagnol, portugais du Brésil et mandarin chinois à paraître.
- *Human Rights and Human Responsibilities* in Ciaran Cronin & Pablo De Greiff, eds. : *Transnational Politics and Deliberative Democracy*. Cambridge (USA) : MIT Press 2002, 151-195.
- *Global Justice* (Thomas Pogge, ed.), Oxford : Blackwell 2001.
- *Realizing Rawls*. Ithaca : Cornell University Press 1989.

pourrait être mise en œuvre par les pays en développement eux-mêmes en votant un amendement constitutionnel qui interdirait à toute personne gouvernant le pays en violation des principes démocratiques de vendre ses ressources ou de demander un emprunt en son nom. Cela rendrait bien plus difficile à quiconque de s'emparer du pays par la force et limiterait aussi ce genre d'ambition. Une autre de mes propositions est un peu moins inventive puisque qu'elle consiste tout simplement à augmenter les fonds consacrés à l'éradication de la pauvreté. Une répartition très inégale des revenus a tendance à se renforcer en donnant aux riches des pouvoirs bien plus étendus pour ériger l'ordre économique mondial. Cela peut être compensé dans une certaine mesure en affectant les fonds d'aide au développement aux pays pauvres – pas nécessairement à leurs dirigeants ni par la voie gouvernementale. Je propose donc un dividende global qui permettrait de verser une petite partie de la valeur des ressources mondiales sur un fonds spécial d'éradication de la pauvreté. Il faudrait environ 300 milliards de dollars par an pour pouvoir attaquer sérieusement le problème de la pauvreté dans le monde. Cette somme paraît énorme, mais en fait elle représente seulement un peu plus de 1% du PNB total des pays riches. C'est donc abordable et, de plus, ce montant pourrait être dégressif à mesure que la pauvreté est éradiquée.

Si la pauvreté est une question de violation des droits de l'homme, peut-on alors employer le terme *abolir* au lieu d'*éliminer* ou *éradiquer* ?

Certains disent qu'il faudrait comprendre ou modifier les instruments existants sur les droits de l'homme de sorte qu'il serait jugé illégal pour les pays de tolérer la pauvreté à l'intérieur de leurs propres frontières ou d'appliquer des politiques qui contribuent à maintenir des populations au-dessous du seuil de pauvreté même dans les autres pays. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce point de vue, parce que cette compréhension ou formulation sous-entend que les droits de la personne impliquent des obligations positives d'aider. Le terme « abolition » a cette connotation alors que j'insiste, en partie pour des raisons rhétoriques, sur la notion de droits humains n'impliquant que des obligations négatives.

Qu'entendez-vous par « raisons rhétoriques » ?

Surtout dans les pays occidentaux, il y a une grande résistance à l'idée que l'éradication de la pauvreté est une forte obligation positive. Je veux contourner cette résistance. Je ne fais pas appel au bon cœur des citoyens et des gouvernements des pays riches. Je leur demande seulement d'arrêter de nuire aux pauvres en approuvant un ordre économique mondial où la grande pauvreté persistera inévitablement à très grande échelle. C'est cette violation d'un devoir négatif qu'il faudrait d'abord et avant tout condamner. Cela reviendrait à appliquer l'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (qui n'a pas force de loi) : « Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet ». À l'heure actuelle, cet article est massivement transgressé.

Vous avez beaucoup écrit sur le concept de justice globale. Pouvez-vous l'expliquer avec le changement de paradigme qu'il propose ?

La réflexion sur la justice se divise souvent en deux parties : le domaine international et le domaine intranational. Dans le premier cas, on pense en termes d'interaction s'agissant des règles que les États doivent observer dans leur conduite. Dans le second cas, la question est de savoir dans quelle mesure les règles selon lesquelles chaque État est organisé entraînent certains préjudices ou avantages pour la population. Cette analyse institutionnelle, qui est courante au niveau intranational, est celle que je veux avancer au niveau global. Pour ce qui est des devoirs au-delà des frontières, nous devrions non seulement réfléchir à la manière dont les États doivent se comporter dans leurs interactions réciproques. Nous devrions aussi examiner le cadre des règles globales et les effets qu'il produit sur les phénomènes comme la pauvreté.



→ **Comment vous situez-vous par rapport à l'idée de Rawls affirmant que les États ont un devoir d'assistance ?**

Rawls a certainement raison de dire que les États ont le devoir de s'entraider, par exemple en cas d'urgence. On ferait un grand pas en avant si l'on intégrait ce principe dans l'éthique internationale et, surtout, dans le droit international. Mais, en suggérant que le problème de la pauvreté mondiale est dû à un manquement à ce devoir, Rawls adhère à l'image empirique que je critique: sa théorie ignore complètement la contribution active des pays riches à la persistance du problème de la pauvreté mondiale. Elle repose sur l'idée fautive selon laquelle la pauvreté est essentiellement produite à l'intérieur de chaque pays. Rawls ne tient pas compte du fait que nous sommes profondément responsables, causalement et moralement, de la perpétuation de ce problème.

Comment, en tant que philosophe, mesurez-vous cette responsabilité ? Et plus généralement, comment la philosophie contribue-t-elle au débat sur la pauvreté ?

La philosophie signifie l'amour de la sagesse, et la sagesse, c'est comprendre ce qui est réellement important. Je travaille sur la pauvreté parce que je pense que c'est de loin le problème le plus important auquel est confronté le monde actuel. Ce n'est pas un problème qui menace les populations des pays riches, ni dont nous devons nous préoccuper dans l'immédiat; c'est pourquoi il est si souvent négligé. Ce que peuvent faire les philosophes, c'est d'en reconnaître l'importance, nous alerter et dire clairement quelles sont nos responsabilités. Autrement dit, nous faire abandonner l'idée que la pauvreté est une bonne cause lointaine que nous pourrions servir, comme s'il s'agissait d'un passe-temps. La pauvreté est une très grande responsabilité morale – bien plus grande que n'importe quelle autre de nos présentes responsabilités. Nous sommes complices d'un immense crime contre l'humanité commis en avalisant l'actuel ordre économique mondial. Et c'est ce que la plupart des gens des pays riches ne réalisent pas, mais qu'ils ont une responsabilité de réaliser, une responsabilité que les philosophes peuvent les aider au moins à reconnaître, si ce n'est à y répondre.

Quel est le rôle de l'UNESCO par rapport aux efforts de la communauté internationale pour combattre la pauvreté ?

L'UNESCO a en quelque sorte une autorité intellectuelle au sein du système des Nations Unies et peut jouer un rôle crucial pour mettre en exergue les questions que les autres Organisations des Nations Unies doivent aborder, en montrant ce qui est important et en établissant au moins les ramifications conceptuelles et justificatives de ces problèmes. C'est pourquoi je suis très heureux de voir que l'UNESCO participe à l'éclaircissement de notre responsabilité morale vis-à-vis de la pauvreté dans le monde et de ses causes. ¶

Propos recueillis par **Jeanette Blom**, j.blom@unesco.org

CONGRÈS MONDIAL DE PHILOSOPHIE

Plus de 4000 participants venant du monde entier ont assisté au 21^e Congrès mondial de philosophie, qui s'est tenu en Turquie à Istanbul du 10 au 17 août 2003. Le Congrès, qui a lieu tous les cinq ans, est le plus grand rassemblement de philosophes au monde. SHS s'est montré particulièrement actif pendant le congrès. Outre l'organisation d'une réunion de consultation avec des philosophes, dont des membres éminents de la fédération internationale des sociétés de philosophie (FISP), dont l'objet était de discuter la stratégie de l'UNESCO sur la philosophie, il a tenu une conférence sur la pauvreté et les droits de l'homme avec 15 philosophes de différentes régions. Il a également organisé la session plénière sur « la justice sociale à l'échelle mondiale ».

De nombreux contacts ont été pris avec des philosophes d'Asie et des pays arabes, en vue du lancement du nouveau projet *Dialogues philosophiques*.

Ce projet a été accueilli avec enthousiasme par les spécialistes invités à en discuter les modalités éventuelles. Il a été perçu comme une initiative particulièrement importante pour le monde arabe qui ne dispose ni d'une association de philosophie ni d'un réseau stable de philosophes. ¶

Mika Shino, m.shino@unesco.org

La pauvreté devrait-elle être abolie ?



© UNESCO / Brendan O'Malley

Le monde entre dans le XXI^e siècle fort d'une dynamique économique qui a mis en valeur les ressources de la terre de manière assez riche et variée pour faire face aux besoins de toute l'humanité et en assurer l'avenir. Cette dernière, composée de six milliards d'individus et promise à en compter neuf ou davantage dans une génération, est pourtant loin de former un tout homogène devant les chances de cet avenir que permet l'expansion, par-dessus et à travers toutes les cultures, d'une civilisation mondiale d'efficacité économique par la globalisation, dont nous sommes les témoins depuis plusieurs décennies. Un être humain sur quatre vit aujourd'hui dans des conditions misérables et déshumanisantes. Cela signifie une souffrance de chaque jour pour des centaines de millions de femmes, de vieillards et d'enfants, l'insalubrité, les maladies, le danger, la mort. Notre monde à l'enseigne du progrès, capable de s'émouvoir beaucoup pour quelques touristes égarés, s'accommode d'abandonner plus d'un milliard de personnes à une condition inhumaine.

Le passage du millénaire a été pour la communauté internationale l'occasion de prendre de grandes résolutions, et d'abord celle de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour – critère retenu pour définir l'extrême

pauvreté, même si cela signifie tout autre chose d'un pays à l'autre. L'objectif est louable. L'atteindre supposera de très grands efforts et de vrais changements systémiques, tout en laissant inchangée la situation insoutenable de centaines de millions d'hommes et de femmes.

La pauvreté viole les droits humains

Le problème que soulève la pauvreté est plus vaste que cette opération arithmétique : au-delà de l'aspect bien réel du niveau de ressources, et le conditionnant, il faut voir le déni d'un ensemble de droits humains comme source et effet se cumulant du paupérisme. Des cinq familles de droits fondamentaux – droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux – proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme comme inhérents à la personne humaine, la pauvreté viole toujours la dernière, et trop souvent la plupart des autres. Réciproquement, la violation de l'un quelconque de ces droits dégénère rapidement en pauvreté. La conférence internationale de Vienne de 1993 sur les droits de l'homme a très justement reconnu ce lien organique entre violation des droits et pauvreté. C'est de là qu'il faut partir si l'on entend venir à bout de la pauvreté.

L'engagement pris de réduire la pauvreté est méritoire, mais il est insuffisant, et défailant quant au fond.

La pauvreté n'est pas un problème de degré, mais de nature. L'affaire n'est pas de la réduire, mais de l'abolir, en tant que violation des droits de l'homme, puisqu'on ne peut tolérer que ceux-ci, indivisibles, soient ouvertement violés de manière en quelque sorte structurelle. On n'atténue pas une violation des droits ; on la fait cesser, et l'on cherche à y apporter réparation. Indiscutable sur le fond, cette approche est en outre la seule opératoire dans la forme.

Reconnaître des droits crée des devoirs aux gouvernements et autres instances de la gouvernance mondiale ; et, en même temps, donne des capacités aux pauvres eux-mêmes, qui y trouvent une créance à faire valoir. La mise en mouvement de ces deux forces, la conscience pour les détenteurs effectifs de souveraineté d'un devoir impératif s'imposant à eux, et la découverte par les pauvres d'une légitimité à revendiquer une sorte de crédit, est seule capable de subvertir une fois pour toutes le paupérisme – la rémanence durable d'une misère structurelle.

Un devoir de lucidité

Les meilleurs des grands programmes visant à réduire le niveau de pauvreté ne portent pas remède au fait proprement dit, en lui-même insoutenable, que la pauvreté perdure et inscrit tous les jours dans l'histoire un déni massif des droits humains. Non que l'abolition de la pauvreté signifie l'égalité des conditions, utopie qui a dans l'histoire engendré des misères plus abominables encore. Il s'agit simplement d'assurer à tous et à chacun l'exercice effectif de tous ses droits humains, et donc d'éliminer tout ce qui les lèse, dont la misère constitue un exemple flagrant. Ce levier du droit est extrêmement puissant pour peu qu'on le prenne au sérieux, c'est-à-dire qu'il oblige. Cela ne tient qu'à la conviction et à l'action des pouvoirs en place et de leur fondement de souveraineté que sont les citoyens. →

→ L'opinion publique peut être gagnée à cette évidence choquante que consentir plus longtemps à la pauvreté est un déni de ses propres valeurs, une atteinte à ses propres droits fondateurs. L'esclavage, l'apartheid ont été vaincus par ce moyen. La misère est leur équivalent structurel. En vérité, elle additionne les deux et les perpétue à notre honte, mais nous nous le dissimulons en méconnaissant qu'il s'agit aussi d'une violation de droits humains. Reconnaissons-le. C'est un devoir de lucidité à un triple titre : d'abord du point de vue de la cohérence de nos propres droits et valeurs ; ensuite en termes d'efficacité envers un problème majeur qu'un demi-siècle de politiques palliatives n'a nullement su enrayer ; enfin en termes de clairvoyance pour l'avenir, tant il est vrai qu'un monde qui escamoterait le problème de son unité de droit et de l'égalité en droit de tous ses habitants serait dans l'incapacité totale de parvenir à un développement durable, que ce soit du point de vue du rapport à la planète ou en termes de tolérance sociale.

Engager chaque État, chaque citoyen

Si le respect de nos propres ancrages dans les droits de l'homme n'y suffit pas, l'intérêt à agir plus efficacement, et surtout la conscience d'un enjeu capital de sécurité humaine mondiale à terme très rapproché devraient suffire à engager chaque État et chaque citoyen dans le combat pour l'abolition de la pauvreté. L'axe de ce combat est le concept de justice, que les droits existants suffisent à caractériser sans qu'il y faille aucune idéologie particulière : faire respecter effectivement les droits humains au bénéfice de toute personne. La liberté et l'humanité feront le reste. L'infinie richesse de la diversité humaine saura tirer le meilleur des ressources de la terre, des acquis de l'histoire, de la vitalité du présent, pour construire sur cette base la matrice sans cesse renouvelée d'un développement durable à l'échelle du monde. ¶

Pierre Sané

Texte paru dans *336 jours pour réfléchir sur la terre* de Yann Arthus-Bertrand, © Ed. de La Martinière, 2003.

UN RÔLE CLÉ POUR L'UNESCO DANS L'ÉVALUATION DE LA PAUVRETÉ EN NAMIBIE

La Namibie a engagé, au travers d'une évaluation participative, un recensement régional des formes de pauvreté, mené dans le cadre du Plan d'action national pour la réduction de la pauvreté. Cette action permettra de mieux cerner les causes de la pauvreté, d'en déterminer le caractère, les dimensions, la profondeur, la dynamique et l'expérience qui en est faite au niveau local. L'information recueillie permettra de compléter d'autres formes de données sur les problèmes liés à la pauvreté, en particulier l'étude sur les revenus et les dépenses des ménages en Namibie. Cela devrait fournir une base plus solide pour formuler des politiques et des programmes de réduction de la pauvreté et pour analyser l'impact des politiques de

réduction de la pauvreté au niveau local. Le secrétariat national de la Commission de planification de Namibie (NPCS) a demandé au Programme des sciences sociales et humaines du bureau de Windhoek de l'UNESCO * d'entreprendre et coordonner la première évaluation participative de la pauvreté, qui doit être réalisée dans la région d'Ohangwena. L'évaluation a été préparée en collaboration avec l'ONG namibienne Nara et le NPCS entre septembre et novembre 2003. ¶

Elke Zimprich Mazive,
e.zimprich-mazive@unesco.org

* Voir aussi Dhyani Berger et Elke Zimprich Mazive, *Nouveaux horizons pour le San, actions de recherche participative avec les Communautés San dans le nord de la Namibie*, août 2002, bureau de l'UNESCO à Windhoek, ISBN 0-620-229391-8.

ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME AU PAKISTAN

Afin d'aider le Pakistan à réaliser son plan d'action national (PAN) d'éducation aux droits de l'homme, le bureau de l'UNESCO à Islamabad a soutenu l'organisation de quatre ateliers de formation par les instituts provinciaux de formation des maîtres. Ils se sont tenus à Nawabshah, Sindh (8-9 septembre) ; à Peshawar, NWFP (15-16 septembre) ; Quetta, Baloutchistan (8-9 octobre) ; et à Lahore, Pendjab (16-17 octobre). Dans chaque province, les participants aux ateliers

ont élaboré des stratégies de mise en œuvre du PAN :

- Intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans la méthodologie d'enseignement existante, dans les cours de formation et dans les manuels.
- Directives aux auteurs pour faire entrer l'éducation aux droits de l'homme dans les manuels.
- Stratégies d'identification des établissements et de leurs rôles dans la mise en œuvre du PAN. ¶

Ingeborg Breines,
i.breines@unesco.org

Égalité entre les genres : le rôle des garçons et des hommes

La Division de l'ONU pour l'avancement des femmes est préoccupée par la lenteur de la mise en œuvre au niveau mondial de la plateforme de Beijing pour l'action sur l'égalité, le développement et la paix. Il a donc été décidé que la question de la contribution des hommes et des garçons au processus menant à l'égalité entre les genres sera le thème des débats de la Commission de l'ONU sur le statut des femmes (CSW) à New York en mars 2004.

Jusqu'ici, peu de choses ont été entreprises au Pakistan pour savoir de quelle façon les garçons et les hommes pourraient contribuer à l'égalité des genres si ce n'est le travail de l'ONG Rozan, équivalent national de la campagne internationale du Ruban blanc : Hommes contre la violence.

Considérant que les hommes sont des partenaires essentiels pour le règlement du problème de l'égalité entre les genres, le bureau de l'UNESCO à Islamabad a lancé un projet en coopération avec Rozan (qui est chargé de sa mise en œuvre) sur la « participation des garçons et des hommes à la recherche de l'égalité entre les genres au Pakistan ». Le projet sollicitera les vues de jeunes pakistanais sur ce sujet dans le cadre des préparatifs du pays pour le CSW 2004 et servira de base de départ pour faire avancer le débat sur l'égalité entre les genres dans le pays.

Première phase : projet pilote

Des universités des quatre capitales provinciales participent au projet pilote. Plus de 200 étudiants des facultés des beaux arts, de journalisme et de communication de masse des universités ainsi que du collège national des arts ont été invités à produire des œuvres d'arts plastiques ou à écrire sur le thème, « comment faire participer les garçons et les hommes à la recherche de l'égalité entre les genres au Pakistan ? »

Un choix d'œuvres, sélectionnées en fonction de leur sensibilité aux questions de genre, de leur expression artistique ou littéraire et de l'efficacité du message qu'elles portent, sera présenté dans une exposition nationale à l'occasion d'une conférence qui se tiendra à Islamabad le 3 décembre 2003 et dont le bureau de l'UNESCO à Islamabad et Rozan seront conjointement les hôtes, en collaboration avec le ministère de la promotion des femmes.

Afin de donner aux jeunes participant à l'événement l'occasion d'étudier cette question plus en profondeur et d'en avoir une expérience à un niveau personnel, un certain nombre de participants seront choisis pour prendre part à des ateliers de sensibilisation aux questions de genre. Les ateliers, qui dureront trois jours, seront constitués de groupes d'environ 25 étudiants et animés par des membres de l'équipe de Rozan.

Un rapport complet sur cette initiative est prévu, ainsi que des recommandations pour les travaux à venir avec les garçons et les hommes.



© UNESCO, Islamabad

Lors d'un atelier de sensibilisation aux questions de genre.

Deuxième phase : un projet à l'échelle nationale

Un projet à l'échelle nationale, se concentrant sur les rôles masculins au Pakistan, se développera sur la base du matériel élaboré lors du projet pilote et des ateliers de sensibilisation. Il visera à renforcer le processus menant à l'égalité entre les genres et à réduire la violence dans la société, notamment la violence à l'égard des femmes.

Le projet s'efforcera de susciter un large débat et de renforcer les capacités de socialisation des garçons et des filles. Il portera une attention particulière aux rôles masculins dans la société et à la question de savoir comment le changement de ces rôles peut contribuer à favoriser l'égalité entre les genres. Des partenaires sont recherchés pour cette phase du projet. ¶

Ingeborg Breines, i.breines@unesco.org

➔ Calendrier

Phase I

- Lancement, production du matériel : septembre-octobre 2003
- Quatre ateliers de sensibilisation du 1^{er} octobre au 25 octobre 2003
- Soumission du matériel et sélection : 1^{er} novembre 2003
- Exposition et conférence : 3 décembre 2003
- Publication du rapport : février 2004

Phase II

- mars 2004-mars 2006 ¶

UN SITE SUR LES DROITS DE L'HOMME

Visitez le site Internet *Recherche et enseignement des droits de l'homme, des questions de genre et de la démocratie en Afrique du sud*, ouvert depuis juin 2002.

Ce site Web est une source de documentation et de diffusion de l'information concernant les 14 pays membres de la communauté sud-africaine de développement (SADC).

Les principales questions traitées sont : les systèmes de protection des droits de l'homme ; la démocratie ; le genre ; les droits des peuples autochtones (en particulier la population San) et des minorités ; les droits de l'enfant ; les libertés universitaires ; l'éducation aux droits de l'homme ; le droit à la paix, à la santé et au développement.

Le site est hébergé par le centre de documentation et des droits de l'homme (HRDC) de la faculté de droit de l'Université de Namibie ; un site miroir a été installé sur « Internet pour les droits de l'homme » (HRI) au Canada.

Les associés en sont l'université de Namibie, en coopération avec le bureau régional de l'UNESCO à Windhoek et l'unité régionale de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines en Afrique, bureau de l'UNESCO à Dakar. ¶

Chiku Mchombu, documentaliste, HRDC, cmchombu@unam.na

Elke Zimprich Mazive, e.zimprich-mazive@unesco.org

TRADUCTION DU MATÉRIEL DE FORMATION AUX DROITS DE L'HOMME

Du matériel de formation aux droits de l'homme est actuellement en cours de traduction vers les langues kirghiz, kazakh et tadjik. Ces documents comportent la *Convention relative aux droits de l'enfant* et des exercices de participation au sujet des droits de l'homme et de la tolérance. Tout comme la *Déclaration universelle des droits de l'homme* qui a déjà été traduite dans les trois langues, ces documents feront partie des outils pour les formateurs des jeunes qui suivent un cours intensif de « formation pour les formateurs » sur les droits de l'homme et la démocratie dans leur pays (voir la *Newsletter SHS 01*).

Ce nouveau matériel doit aider les jeunes éducateurs à sensibiliser d'autres jeunes, leurs communautés et le grand public en Asie centrale au sujet des droits de l'homme. ¶

Chika Onaka, c.onaka@unesco.org

TROIS AGENCES DE L'ONU DANS LA LUTTE POUR LES DROITS DE L'HOMME

Le bureau de l'UNESCO à Almaty et le bureau du PNUD pour le Kazakhstan ont l'intention de participer au projet de l'НСНУДН *Aider les communautés tous ensemble* (ACT). Le projet ACT favorisera les initiatives locales pour la promotion et la protection des droits de l'homme. L'UNESCO, en consultation avec la société civile, compte soutenir les activités suivantes :

1. Un atelier de deux jours à Almaty sur le système d'établissement de rapports sur les conventions internationales des droits de l'homme avec des représentants de la société civile du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan :
- Système d'établissement de rapports sur les conventions internationales des droits de l'homme.
- Analyse des rapports des États.
- Expérience de la société civile sur l'établissement de rapports alternatifs.
- État actuel du système d'établissement de rapports dans chaque pays.
- Expérience de la société civile dans la mise en œuvre des observations finales des organisations des droits de l'homme de l'ONU.
- Stratégie régionale pour la promotion des droits de l'homme.
- Adoption des recommandations et des résolutions.
2. Élaboration et publication des instruments de formation sur l'éducation aux droits de l'homme.

3. Perfectionnement des programmes de formation aux droits de l'homme visant la jeunesse du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan avec la participation des formateurs qui ont déjà suivi le programme de formation sur la démocratie et les droits de l'homme. ¶

Chika Onaka, c.onaka@unesco.org

SUCCÈS DU PROGRAMME DE FORMATION DES JEUNES

Dix-huit participants venus du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan ont terminé avec succès le programme de cinq jours de « Formation des formateurs » sur la démocratie et les droits de l'homme qui s'est déroulé du 15 au 19 juillet à Almaty. Ils ont reçu une formation sur les droits de l'homme, les droits de l'enfant, la tolérance, la différence culturelle et la résolution des conflits. Chaque participant a également pris part à la formation d'autres participants. De cette façon, ils ont pu développer leurs qualités d'exposition et ont acquis des méthodologies de formation participative telles que le jeu de rôle et le travail en groupe. Les participants doivent maintenant commencer à former leurs pairs dans leurs communautés et écoles au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan. ¶

Chika Onaka, c.onaka@unesco.org



Marché à Osh, Kirghizistan.

RÉUNION D'EXPERTS SUR LA DÉMOCRATIE LOCALE DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Une réunion d'experts s'est tenue au Brésil à Curitiba du 1^{er} au 3 octobre. Organisée conjointement par SHS, le Secteur de la communication et de l'information et le bureau de l'UNESCO à Montevideo, l'objet de cette réunion était d'analyser collectivement la manière dont les gouvernements de la région contrôlent la transition vers la société de l'information et comment les nouvelles communications et technologies de l'information affectent les processus démocratiques locaux.

La réunion a eu lieu dans le cadre du forum régional latino-américain et des Caraïbes des villes et des gouvernements locaux dans la société de l'information, réunion préparatoire au sommet mondial sur la société de l'information (WSIS) qui se tiendra en Suisse à Genève en décembre 2003 et en Tunisie à Tunis en novembre

2005. Le forum régional a été une vitrine pour les projets de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'e-gouvernement, l'e-santé, l'e-éducation, l'e-intégration et l'e-économie, mettant au premier plan les expériences régionales et locales antérieures dans le domaine de la société de l'information, avec l'ambition à long terme de renforcer la capacité des gouvernements locaux à mettre en application et à favoriser l'utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les communautés urbaines et rurales d'Amérique latine et des Caraïbes. ¶

Ximena Castro-Sardim,
x.castro-sqrdi@unesco.org
Manuel Bernales,
mbernales@unesco.org.uy



PROJET HELVÉTO-KIRGHIZ DE FORMATION À LA DÉMOCRATIE

La Commission nationale du Kirghizistan pour l'UNESCO et la Chaire UNESCO « Démocratie dans une société multi-ethnique et multiculturelle » de l'Académie de gestion de Bishkek ont organisé une conférence internationale pour les étudiants de l'enseignement supérieur le 22 octobre à Bishkek (Kirghizistan). Les sessions plénières et les débats ont porté sur la constitution révisée de la République Kirghize et la garantie des droits de l'homme et des libertés, la démocratisation et les relations interethniques dans la République Kirghize, les droits de l'homme dans la législation et les rapports de la société civile et de l'état au Kirghizistan : étude des mécanismes d'interaction. Cet événement faisait partie du projet de formation à la démocratie financé par le Ministère fédéral suisse des affaires étrangères et géré par le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO. L'objectif général du projet est de faire avancer le développement des modes démocratiques d'interaction à tous les niveaux de la société. À long terme, cela suppose des réformes institutionnelles et le renforcement de la société civile naissante.

Étant donné le caractère multiethnique de la société kirghize, le défi principal est d'assurer la gestion démocratique de la diversité ethnique. ¶

Ximena Castro-Sardi,
x.castro-sardi@unesco.org
Adash Toktosunova,
natcomunesco@intranet.kg

MERCOCIUDADES

En coopération avec la municipalité de Montevideo, UNESCO-Montevideo a organisé la conférence « Gestion locale participative et complémentarité productive » qui a eu lieu les 18 et 19 septembre. La réunion s'est tenue à l'occasion du neuvième sommet du réseau *Mercociudades* « Le rôle des villes dans l'intégration sociale et régionale : outils pour la création d'emplois ». Des personnalités de la société civile venant des capitales argentine, brésilienne, paraguayenne et uruguayenne ont discuté des thèmes figurant à l'ordre du jour politique de *Mercociudades* qui visent à renforcer la participation des villes au projet du même nom et les liens entre les différents acteurs sociaux locaux et régionaux qui créent des réseaux socio-économiques entre les villes du MERCOSUR.

Manuel Bernales, ¶
m.bernales@unesco.org

« Faut-il interdire le clonage humain ? »

Les Entretiens du XXI^e siècle de l'UNESCO traduisent la volonté de la communauté internationale de renforcer sa fonction de veille intellectuelle. Les participants à la 24^e session des Entretiens ont apporté des réponses à la question vitale du clonage humain.

Le 10 septembre 2003 s'est tenue une nouvelle séance des *Entretiens du XXI^e siècle*, consacrée à une question de bioéthique que cette année 2003 a remise au premier plan de l'actualité médiatique : « Faut-il interdire le clonage humain ? ». Introduite par le Directeur général, M. Koïchiro Matsuura, la séance était animée par Jérôme Bindé, Sous-Directeur général adjoint pour les sciences sociales et humaines et Directeur de la Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines. La première fonction de l'UNESCO est celle de laboratoire d'idées. À ce titre, la Stratégie de l'UNESCO stipule qu'elle doit jouer « un rôle-clé pour ce qui est d'anticiper et de définir, à la lumière des principes éthiques qu'elle défend, les problèmes les plus importants qui se profilent dans ses domaines de compétence, et pour identifier des stratégies et des politiques appropriées ». Les interrogations suscitées par le clonage humain incarnent l'un de ces enjeux, car cloner l'être humain remet en cause la dignité et la diversité humaines. Grâce à son Comité international de bioéthique, qui fête ses dix ans cette année, l'UNESCO s'était déjà donnée un instrument ajusté aux défis que la science soumet aux sociétés humaines et à la communauté internationale. Or, un nouveau débat



© Eric Monjour

s'impose depuis que la possibilité technique du clonage humain est devenue une éventualité plus que probable. Car ce tournant de la recherche biomédicale soulève des problèmes philosophiques et politiques qui dépassent les strictes bornes du domaine scientifique. Il était donc opportun de lancer une discussion prospective et interdisciplinaire pour clarifier les différents problèmes que soulèvent notamment les deux techniques connues de clonage : clonage reproductif, qui vise à répliquer un individu complet, clonage « thérapeutique », qui pourrait radicalement transformer la transplantation d'organes, mais qui soulève de nombreuses controverses éthiques entre experts.

L'unicité de l'humain

Pourquoi et en vertu de quoi interdire formellement le clonage reproductif ? Articulant son propos autour des trois dimensions du concept de personne humaine – son support biologique, sa liberté de sujet et sa composante psychologique, Jean-François Mattei, membre de l'Académie nationale de médecine et Ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées de la République française, s'est attaché à montrer en quoi l'unicité de l'humain serait remise en cause par le clonage reproductif. Il ne s'agit pourtant pas

d'interdire toute recherche à visée thérapeutique. Contre l'alternative, sans issue, du laisser-faire et de l'interdit absolu, il faut préserver le respect de la personne humaine qui implique d'harmoniser l'exigence de soins médicaux avec celle de la dignité morale.

Responsabilité des chercheurs

Cette conciliation est délicate à mettre en œuvre. Ainsi, William B. Hurlbut, Professeur à l'Université de Stanford et membre du Comité de bioéthique du Président des États-Unis, a tenu à souligner que la visée strictement médicale du clonage thérapeutique ne dispensait pas d'une réflexion éthique approfondie. Peut-on légitimement créer des embryons qu'on ne laissera pas se développer jusqu'à leur terme ? Ne risque-t-on pas d'encourager par là une dangereuse marchandisation du vivant ? Ces interrogations renvoient les décideurs à leurs responsabilités en matière d'encadrement de la recherche médicale sur l'être humain.

Le faussé entre le Nord et le Sud

Mais le problème de cette responsabilité est plus large. Il se pose à l'échelle internationale et régionale des rapports entre États. L'intervention de José-Maria Cantu, Professeur à l'Université de Guadalajara (Mexique), membre

de l'Académie nationale de médecine (Mexique) et de l'Académie mexicaine des sciences et également membre du Comité d'éthique de HUGO (Human Genome Organization), y a insisté. L'activité normative et législative en matière de clonage humain doit prendre en considération la réalité du fossé entre le Nord et le Sud : sans la solidarité, sans la généralisation de l'accès au savoir et aux techniques, l'avenir de la recherche biomédicale et de ses applications pourrait favoriser l'exclusion au mépris de l'éthique propre à l'art médical.

Un consensus international

Enfin, l'intervention de Mireille Delmas-Marty, Professeuse au Collège de France (Chaire d'études juridiques comparatives et internationalisation du droit), s'est attachée à montrer quelle était l'ampleur des travaux à venir. À l'heure de la globalisation, toute tentative de réglementation juridique sur la question du clonage humain est vouée à l'incohérence et à l'inefficacité si aucune stratégie n'est menée en vue d'un consensus à l'échelle internationale. Mais c'est aussi l'efficacité des instruments juridiques qui doit être repensée : en posant l'interdiction sans punir la transgression, la plupart des législations actuelles se condamnent à l'inefficacité.

Les conclusions de ces Entretiens ont conforté la légitimité et la pertinence du travail de l'UNESCO en matière de bioéthique. Seule une activité prospective et normative à l'échelle internationale peut garantir l'efficacité de législations qui ont pour horizon la préservation de la dignité et de la diversité de l'humanité prise comme un tout. Ces discussions sont l'occasion pour l'UNESCO de réaffirmer son rôle de laboratoire d'idées et de forum d'anticipation. En effet, elle apparaît comme étant, par excellence, le lieu où des cultures, des conceptions du monde, des convictions religieuses différentes peuvent dialoguer sur des sujets qui touchent aux questions les plus essentielles pour l'espèce humaine. ¶

Jérôme Bindé, j.binde@unesco.org

ÉTHIQUE DE L'ÉCONOMIE : CONTRIBUTION À L'HUMANISATION DE LA MONDIALISATION

Le programme interdisciplinaire « Éthique de l'économie » a été conçu comme un programme expérimental et développé au titre du thème fédérateur de l'UNESCO « humaniser la mondialisation ». Il a eu pour objet de susciter et de soutenir les initiatives qui tendent à la définition, la promotion et la diffusion dans la vie économique de valeurs éthiques susceptibles de contribuer à l'humanisation de la mondialisation. Un état des lieux de la problématique de l'humanisation de la mondialisation économique et des initiatives en matière de promotion de valeurs éthiques dans la vie économique a été réalisé en 2000-2001. Les résultats de cet état des lieux ont permis d'identifier des axes de réflexion thématiques pour orienter la suite des travaux. Ainsi une équipe multidisciplinaire d'experts a entrepris une série d'études qui sont d'ores et déjà accessibles en ligne. ¶

www.unesco.org/shs/

Ninou Garabaghi,
n.garabaghi@unesco.org

Documents du programme Éthique de l'économie

Humanisation de la mondialisation. Schéma directeur du programme Éthique de l'économie, 2002, anglais/français, (SHS-2002/CONF.603/2).

Série « Économie Éthique »

Pour une éthique de l'économie : le droit, élément de frein ou de progrès ?, par Monique Chemillier-Gendreau, 2003, (Économie Éthique n°1, SHS-2003/WS/21).

L'émergence contemporaine de l'interrogation éthique en économie, par René Passet, 2003, (Économie Éthique n°2, SHS-2003/WS/22).

L'économie éthique publique : biens publics mondiaux et patrimoines communs, par Philippe Hugon, 2003, (Économie Éthique n°3, SHS-2003/WS/23).

L'économie sociale et solidaire : pôle éthique de la mondialisation ?, par Louis Favreau, 2003, (Économie Éthique n°4, SHS-2003/WS/33).

L'éthique économique : une contrainte méthodologique et une condition d'effectivité des droits humains, par Patrice Meyer-Bisch, 2003, (Économie Éthique n°5, SHS-2003/WS/36).

Éthique et économie : médiation du politique, par Henri Bartoli, 2003, (Économie Éthique n°6, SHS-2003/WS/37).

L'économie éthique privée : la responsabilité des entreprises à l'épreuve de l'humanisation de la mondialisation, par Michel Capron, 2003, (Économie Éthique n°7, SHS-2003/WS/42). ¶

Dossier

La Déclaration



Les pratiques scientifiques actuelles dépassent les frontières.

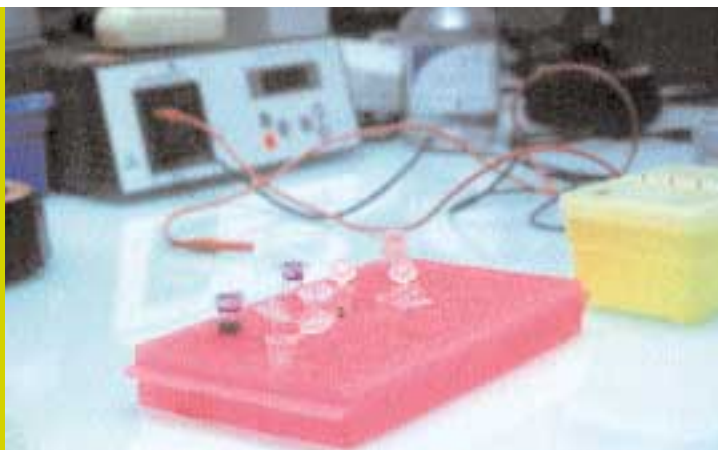
D'où l'impérieuse nécessité d'agir ensemble au niveau international, non pas pour poser des obstacles à ces pratiques, mais pour les encadrer afin que la science soit mise au profit de l'humanité tout entière...

Cinquante ans après la découverte de la structure en double hélice de l'ADN, cette année marquera, j'en suis convaincu, la détermination de la communauté internationale d'anticiper les dérives possibles des applications de cette découverte. ¶

Koïchiro Matsuura,

Directeur général de l'UNESCO

© UNESCO / Niamh Burke



L'UNESCO s'est dotée de deux organes consultatifs en matière de bioéthique : le Comité international de bioéthique et le Comité intergouvernemental de bioéthique.

↳ Comité international de bioéthique (CIB)

Le CIB, créé en 1993 par l'UNESCO, fonctionne jusqu'en 1997 sur une base *ad hoc*. Depuis 1998, il est doté des Statuts qui définissent son mandat et sa composition. Désignés par le Directeur général pour un mandat de quatre ans, les 36 membres du CIB siègent à titre personnel. Ils sont choisis parmi des spécialistes éminents dans les domaines des sciences de la vie, des sciences sociales et humaines, notamment des sciences juridiques, des droits de l'homme, de la philosophie, de l'éducation et de la communication sur la base d'une répartition géographique équitable.

La mission du CIB est d'encadrer les progrès des recherches dans les sciences de la vie et leurs applications en veillant au respect des principes de dignité et de liberté de la personne humaine. Unique instance au niveau international, le CIB a pour fonction d'approfondir la réflexion éthique en exposant les enjeux en présence, sans pour autant condamner telle ou telle position.

Le CIB a préparé plusieurs rapports sur des questions cruciales liées à la bioéthique telles que *Confidentialité et données génétiques*; *L'utilisation des cellules souches embryonnaires pour la recherche thérapeutique*; *le diagnostic génétique pré-implantatoire et les interventions sur la lignée germinale*. ¶

www.unesco.org/shs/bioethics

↳ Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB)

Le CIGB est composé de 36 États membres de l'UNESCO, élus par la Conférence générale de l'UNESCO pour une période de quatre ans. Les sessions du CIGB sont convoquées par le Directeur général au moins une fois tous les deux ans.

Le CIGB examine les avis et recommandations du CIB, notamment ceux relatifs au suivi de la *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme*. Il informe ensuite le CIB de son point de vue, ainsi que le Directeur général afin qu'il le transmette, avec les avis et les recommandations du CIB, aux États membres, au Conseil exécutif et à la Conférence générale de l'UNESCO. Le CIGB peut également formuler des propositions concernant la suite à donner aux avis et recommandations du CIB. ¶

↳ Comité inter-institutions sur la bioéthique

Le Comité inter-institutions sur la bioéthique a été créé à l'initiative de l'UNESCO pour maximiser la coordination des Agences des Nations Unies dans le domaine de la bioéthique et faciliter la coopération avec les autres organisations inter-gouvernementales.

Les Membres sont les Nations Unies et les Institutions spécialisées qui travaillent dans le domaine de la bioéthique. Des organisations internationales et intergouvernementales régionales engagées dans des activités liées à la bioéthique sont également invitées à participer en tant que Membres associés. ¶

La Déclaration internationale sur les données génétiques humaines

Le 16 octobre 2003, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la *Déclaration internationale sur les données génétiques humaines*. Cet instrument non contraignant fournit un cadre éthique pour les États membres dans le développement de leur législation et réglementation.

Les données génétiques humaines ont désormais leur texte avec la Déclaration qui pose les principes éthiques devant régir leur collecte, leur traitement, leur conservation et leur utilisation. Recueillies à travers des échantillons biologiques (sang, tissus, salive, sperme, etc.), ces données occupent une place de plus en plus grande dans nos vies. Grâce à elles, les chercheurs découvrent à l'avance les maladies qui attendent ou menacent chacun ou chacune d'entre nous et ils nous font miroiter de nouvelles voies de guérison. Aussi, aux quatre coins du monde, les banques de données grossissent en nombre et en taille. Et certains pays ont entrepris le recensement génétique de leur population. Ces données répondent aussi à des questions – par exemple, la preuve d'une paternité ou l'identité d'un délinquant – que se posent la justice ou la police.

Face à ce développement, pas toujours contrôlé, il fallait définir des repères éthiques communs. Chose faite aujourd'hui.

L'objectif de la Déclaration est clairement affirmé : assurer le respect de la dignité humaine et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, conformément aux impératifs d'égalité, de justice et de solidarité, et compte dûment tenu de la liberté de pensée et d'expression, y compris la liberté de la recherche. Elle entend proposer les principes qui devraient guider les États dans la formulation de leurs législations et de leurs politiques sur ces questions.

Pour la Déclaration, « Chaque individu a une constitution génétique caractéristique. Toutefois, l'identité d'une personne ne saurait se réduire à des caractéristiques génétiques, puisqu'elle se constitue par le jeu de facteurs éducatifs, environnementaux et personnels complexes, ainsi que de relations affectives, sociales, spirituelles et culturelles avec autrui, et qu'elle implique un élément de liberté ».

Le respect du droit international des droits de l'homme constitue le principal garde-fou posé par le texte. Il revient comme un leitmotiv, y compris chaque fois que la Déclaration admet des exceptions ou des restrictions aux grands principes qu'elle pose.

La spécificité des données génétiques et les finalités de leur collecte, traitement, utilisation et conservation sont précisées. Quant aux procédures, le texte demande que les données génétiques humaines soient collectées, traitées,

utilisées et conservées sur la base de procédures transparentes et éthiquement acceptables. Il demande également que des comités d'éthique indépendants, pluridisciplinaires et pluralistes soient préconisés et instaurés aux échelons national, régional, local ou institutionnel.

Au stade de la collecte, la Déclaration insiste sur le principe du « consentement préalable, libre, éclairé et exprès, sans tentative de persuasion par un gain pécuniaire ou autre avantage personnel » de la personne qui fournit les données. Des restrictions sont possibles mais elles « ne devraient être stipulées que pour des raisons impératives par le droit interne, en conformité avec le droit international des droits de l'homme ». Le droit à retirer son consentement est affirmé « sauf si les données en question sont dissociées de manière irréversible », c'est-à-dire si la personne concernée n'est plus identifiable. Le droit de décider d'être informé ou non des résultats de la recherche est également abordé et la Déclaration demande qu'un conseil génétique – non directif, culturellement adapté et conforme à l'intérêt de la personne concernée – soit proposé lors de l'analyse d'un test génétique pouvant avoir des incidences importantes sur la santé d'une personne.

« Tout devrait être mis en œuvre pour faire en sorte que les données génétiques humaines et les données protéomiques humaines ne soient pas utilisées d'une manière discriminatoire ayant pour but ou pour effet de porter atteinte aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales ou à la dignité humaine d'un individu, ou à des fins conduisant à la stigmatisation d'un individu, d'une famille ou d'un groupe, ou de communautés. »

Déclaration internationale sur les données génétiques humaines

Au stade du traitement, le grand principe est celui de la confidentialité. La Déclaration demande que les données génétiques associées à une personne identifiable ne soient pas communiquées ni rendues accessibles à des tiers, en particulier des employeurs, des compagnies d'assurance, des établissements d'enseignement ou la famille, sauf encore une fois pour un motif d'intérêt public important dans des cas restrictivement prévus par le droit interne en conformité avec le droit international des droits de l'homme. « La vie privée d'un individu qui participe à une étude utilisant des données génétiques humaines, des données protéomiques humaines ou des échantillons biologiques devrait être protégée et les données traitées comme confidentielles ».





© IRE / Jean-Noël Jacques

→ **Au stade de l'utilisation** se pose notamment la question des finalités. La Déclaration considère que les données collectées en vue d'une finalité ne devraient pas être utilisées en vue d'une autre finalité, incompatible avec le consentement donné à l'origine. En matière de partage des bienfaits, le texte déclare : « Dans le respect du droit interne ou de la politique nationale et des accords internationaux, les bienfaits de l'utilisation des données génétiques humaines, des données protéomiques humaines ou des échantillons biologiques collectés aux fins de la recherche médicale et scientifique devraient être partagés avec l'ensemble de la société et la communauté internationale ».

Au stade de la conservation, le problème du recoupement est envisagé : « Le consentement devrait être indispensable pour tout recoupement des données génétiques humaines, des données protéomiques humaines ou des échantillons biologiques conservés à des fins de diagnostic et de soins de santé ainsi qu'aux fins de la recherche médicale et autre recherche scientifique, à moins que le droit interne n'en dispose autrement pour des raisons impératives et conformément au droit international des droits de l'homme ».

La promotion et mise en œuvre de la Déclaration est le sujet des derniers articles. Des efforts en matière d'éducation, de formation et d'information du public y sont recommandés. Le texte souhaite aussi la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux « permettant aux pays en développement de renforcer leur capacité de participer à la création et à l'échange des connaissances scientifiques concernant les données génétiques humaines et des savoir-faire correspondants ». Le Comité international de bioéthique (CIB) et le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) de l'UNESCO sont appelés à contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration et à la diffusion des principes qui y sont énoncés. ¶

Pierre Gaillard, Bureau de l'information du public

➔ Quelques définitions

Données génétiques humaines : informations relatives aux caractéristiques héréditaires des individus, obtenues par l'analyse d'acides nucléiques ou par d'autres analyses scientifiques.

Étude de génétique des populations : étude qui vise à déterminer la nature et l'ampleur des variations génétiques chez une population ou les individus d'un même groupe ou entre individus de groupes différents.

Étude de génétique du comportement : étude qui vise à mettre en évidence des liens possibles entre caractéristiques génétiques et comportement.

Test génétique : méthode permettant de déceler la présence, l'absence ou la modification d'un gène ou d'un chromosome donné, y compris un test indirect pour un produit génique ou autre métabolite spécifique indicateur essentiellement d'une modification génétique spécifique.

Dépistage génétique : test génétique systématique à grande échelle proposé, dans le cadre d'un programme, à une population ou à une fraction de celle-ci dans le but de déceler des caractéristiques génétiques chez des individus asymptomatiques. ¶

Extrait de la *Déclaration internationale sur les données génétiques humaines*

➔ Une déclaration relative à la bioéthique ?

L'action normative dans le domaine de la bioéthique est une nécessité ressentie partout, souvent exprimée par les scientifiques et les praticiens, ainsi que par les législateurs et les citoyens. De nombreux pays souhaitent fixer des repères et définir un cadre législatif ou réglementaire. En octobre 2003, la Conférence générale de l'UNESCO a invité le Directeur général à entreprendre la préparation d'une Déclaration relative à la bioéthique.

➔ Le parcours d'une déclaration

En un peu moins de deux ans la *Déclaration internationale sur les données génétiques humaines* est préparée et approuvée.

1993

Création du Programme de bioéthique à l'UNESCO et mise en place du CIB.

1997

La Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, est adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO.

1999

Rapport du Comité international de bioéthique (CIB) sur « Confidentialité et données génétiques ».

2001

Janvier : Le Directeur général de l'UNESCO demande au CIB d'examiner la question des données génétiques humaines en vue de l'élaboration d'un instrument.

Octobre : Table ronde des ministres de la science sur « La bioéthique : un enjeu international ». Les participants estiment qu'il faudrait prévoir des prolongements à la *Déclaration universelle du génome humain et des droits de l'homme*.

Novembre : La Conférence générale de l'UNESCO souscrit à l'initiative d'examiner la possibilité de rédiger un instrument sur les données génétiques humaines. (résolution 31 C/22)

2002

Février, avril et juillet : Le Groupe de rédaction *ad hoc*, coprésidé par M^{me} Nicole Questiaux (France) et le juge Patrick Robinson (Jamaïque), se réunit pour formuler des propositions quant à la forme et au contenu d'un instrument international sur les données génétiques. Le Groupe se prononce en faveur d'une déclaration, instrument non contraignant, car cela se prête à l'élaboration de principes que les États peuvent interpréter en tenant compte de leurs systèmes juridiques et de leurs différentes situations culturelles, économiques et sociales.

Mai : Finalisation du document « Données génétiques humaines : étude préliminaire du CIB sur leur collecte, traitement, utilisation et conservation ».

Octobre : Le Conseil exécutif de l'UNESCO considère qu'il est « urgent que l'Organisation prépare une déclaration internationale sur les données génétiques humaines dans le respect de la dignité humaine et des droits et des libertés de la personne ». (décision 165 EX/3.4.2)

Novembre : Une esquisse préliminaire de la déclaration est examinée par le CIB en séance publique à Montréal, Canada. (26-28 novembre)

2003

Janvier : L'esquisse révisée de la déclaration fait l'objet d'une consultation internationale écrite.

Février : Journée d'auditions publiques sur les données génétiques humaines et l'esquisse de la déclaration (28 février, Principauté de Monaco)

Mars et mai : Le Groupe de rédaction tient deux réunions de travail.

Avril : Le Conseil exécutif de l'UNESCO invite le Directeur général à présenter un texte consolidé en vue de son adoption par la Conférence générale en octobre 2003.

23 avril : La présidente du CIB, M^{me} Michèle S. Jean (Canada), les coprésidents du Groupe de rédaction et son rapporteur, M. Georges B. Kutukdjian (Liban), finalisent un Avant-projet provisoire de la déclaration.

Mai : Le CIB examine l'Avant-projet provisoire de la déclaration (12-14 mai) et demande la mise au point de l'Avant-projet de la déclaration.

Juin : Le Projet de déclaration est mis au point par une réunion d'experts gouvernementaux du 25 au 27 juin à Paris.

Octobre : La Déclaration est adoptée à l'unanimité et par acclamation par la Conférence générale de l'UNESCO le 16 octobre.

www.unesco.org/shs/bioethics

➔ La Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme

C'est en 1997, avec l'adoption de la *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme*, que l'UNESCO, a lancé son action normative en matière de bioéthique. Les 25 articles de la Déclaration portent sur la dignité humaine et le génome humain; les droits des personnes concernées; les recherches sur le génome humain; les conditions d'exercice de l'activité scientifique, la solidarité et la coopération internationale; la promotion des principes de la Déclaration; et sa mise en œuvre.

À travers un grand nombre de conférences, réunions, colloques et ateliers, cette Déclaration a eu un impact appréciable sur les principales parties prenantes travaillant sur les questions de génome humain. Ainsi, ses principes sont repris dans les mandats des comités de bioéthique et d'éthique des facultés de médecine comme des établissements de recherche. Dans de nombreux pays, les principes sont incorporés dans la législation et la réglementation nationales et la Déclaration elle-même a été traduite en de nombreuses langues nationales ou locales.

La nouvelle *Déclaration internationale sur les données génétiques humaines* de 2003 constitue une suite logique de la Déclaration universelle. Elle est aussi l'une des modalités de sa mise en œuvre car elle applique aux données génétiques humaines les principes énoncés dans la Déclaration universelle. ¶

www.unesco.org/shs/bioethics



Pourquoi une Déclaration ?

Les données génétiques humaines disent beaucoup de choses et promettent d'en dire toujours plus. Pourtant, comme bien d'autres aspects de la révolution génétique en cours, elles posent autant de problèmes qu'elles n'en résolvent.

Les données génétiques humaines apportent déjà des réponses aux questions des juges et des policiers : preuve d'une paternité, identité d'un délinquant sexuel ou d'une victime d'accident. À des degrés variables, elles répondent aussi aux interrogations des médecins : des tests génétiques dépistent déjà des maladies ; d'autres tests – qui indiquent seulement une prédisposition – fournissent des informations précieuses pour la prévention. Quant aux recherches réalisées à partir de ces données génétiques humaines, elles promettent beaucoup : multiplication des tests et amélioration de leur fiabilité mais aussi de nouvelles pistes pour comprendre et traiter d'innombrables maladies.

Du coup, les banques de données génétiques se multiplient. Or, beaucoup de personnes craignent que les données génétiques ne se prêtent à des usages contraires à la justice et aux libertés et qu'elles n'ouvrent la porte à des discriminations de toutes sortes. Il devenait donc urgent de poser des repères éthiques. D'où l'élaboration par l'UNESCO de la *Déclaration internationale sur les données génétiques humaines*. Pour mieux comprendre la complexité des problèmes auxquels ce texte entend apporter des débuts de solutions, on peut se pencher sur deux cas concrets.

1^{er} cas : un test génétique

Un de ses parents étant décédé de la maladie de Huntington, une Nord-Américaine décide de faire un test génétique pour savoir si elle aussi va développer cette maladie neurodégénérative. La décision est difficile : ses chances de développer cette maladie très grave sont de 50 %. Un conseiller en génétique lui recommande de s'assurer sur la vie et de contracter une assurance-maladie avant de faire le test. Car, en cas de résultat positif, non seulement elle sera condamnée à être malade mais elle ne pourra plus s'assurer. Aucune assurance ne voudra d'elle si elle révèle sa « positivité ». Et si elle la cache, elle agira de mauvaise foi, ce qui permettra à l'assureur, découvrant le mensonge de sa cliente, d'annuler les contrats. Un de ses collègues de travail surprend la conversation où elle prend rendez-vous pour le test génétique et en parle à leur employeur. Celui-ci se révèle d'abord compatissant et prêt à aider sa salariée. Mais le test s'avère positif. La personne sait ainsi qu'elle va développer la maladie et en parle un peu autour d'elle. Elle est très vite licenciée alors qu'au cours des 8 mois précédents, elle avait reçu plusieurs promotions et avait été félicitée pour son travail. Cette triste histoire nous apprend beaucoup sur les tests génétiques qui envahissent peu à peu nos vies.

Sur la discrimination en matière d'assurance

Le mécanisme économique de l'assurance est basé sur le fait que l'on n'assure pas des individus mais des groupes. Pour chaque sinistre ou maladie, il y a un risque statistique donné. Tout le système suppose évidemment la bonne foi des contractants. Si un grand nombre de personnes demandent à s'assurer sur la vie parce qu'elles ont appris qu'un cancer les menace beaucoup plus que la moyenne de la population, le mécanisme sera faussé. Les assurances disent craindre ces assurés « fraudeurs » mais elles ne sont pas démunies face à eux : elles peuvent essayer de prouver que l'assuré a triché en omettant de les informer de résultats qui changeaient sa situation.

La balance peut aussi être faussée dans l'autre sens. Les assurances peuvent être tentées d'utiliser à leur profit la multiplication des tests génétiques. Sans aller jusqu'à imposer ces tests à leurs clients, elles peuvent les inciter à les faire en leur faisant miroiter de meilleurs tarifs. On aboutirait alors à une assurance à deux, voire trois vitesses : des clients à risque (prédisposés à une maladie grave ou refusant de faire le test) qui payeraient le prix fort ; et des clients ayant tiré le bon numéro à la loterie génétique – pas de risque accru d'avoir les maladies graves – qui bénéficieraient d'excellents tarifs auprès des assureurs.

Sur la discrimination par l'employeur

Elle paraît évidente dans notre exemple. Mais elle aurait pu prendre une forme plus insidieuse, l'employeur attendant pour se débarrasser de son employée « à problème » afin que personne ne soupçonne la vraie raison du licenciement. La discrimination peut surtout être plus active. En effet, un employeur peut être à l'origine d'un test génétique.

Si certains comportements méritent d'être qualifiés de discrimination (par exemple, se débarrasser à la première bonne occasion des employés « à risque » ou bloquer leur promotion), il en est d'autres qui peuvent être plus difficiles à interpréter. Où passe la frontière ? Éviter de mettre un employé prédisposé au syndrome du canal carpien (scc) à un poste où il utilisera un marteau-piqueur peut relever d'une mesure de prévention, prise dans l'intérêt du salarié. Lui barrer aussi l'accès à des chaînes d'assemblage peut s'expliquer. Mais ajouter encore d'autres interdictions peut restreindre sérieusement ses chances de faire son chemin dans l'entreprise.

Sur le refus des tests

Les discriminations en matière d'assurance ou d'emploi découragent évidemment d'éventuels candidats aux tests, les privant du même coup des avantages que peut représenter un dépistage précoce. Du fait de cette méfiance, les chercheurs risquent pour leur part d'être privés

d'informations précieuses puisque de nombreuses personnes craignent que l'information tombe dans de mauvaises mains. Cette méfiance est difficile à mesurer. Mais une étude de l'Association of American Physicians and Surgeons (AAPS) auprès de 344 médecins donne une tendance : 87% ont indiqué que leurs patients leur avaient demandé de ne pas faire figurer certaines données dans leurs dossiers et 78% déclarent avoir obéi à cette demande.

2^e cas : question de propriété

Un habitant de Seattle (États-Unis d'Amérique) atteint de leucémie se fait hospitaliser. On lui fait une splénectomie et de nombreux prélèvements (sang, moelle osseuse, etc.) à partir desquels un chercheur découvre une substance scientifiquement et commercialement intéressante. Un brevet est déposé qui bénéficie à cinq parties (dont le médecin, un institut de génétique et une compagnie pharmaceutique) mais pas à l'homme dont les cellules comportaient la substance. Il saisit la justice. Celle-ci lui donne raison sur un point – le défaut de consentement – mais le déboute en ce qui concerne la propriété car la reconnaissance d'un tel droit empêcherait la recherche d'avoir accès aux cellules dont elle a besoin.

Sur les enjeux

Il y a quelques années, à partir du moment où le patient avait consenti à donner des cellules ou tissus, les chercheurs se considéraient libres de les utiliser pour leurs recherches. Aujourd'hui, ce problème ne peut plus être considéré comme accessoire. À partir de cellules ou de tissus humains, ou par l'analyse des données qu'ils ont fourni, des centaines d'entreprises biotechnologiques se sont lancées dans une course aux tests ou aux thérapies. Des millions sont en jeu et c'est bien pour cela que l'on constate une explosion du nombre des banques de données génétiques.

Sur le consentement

Le patient a donné son accord pour qu'on lui retire la rate. Mais ce consentement ne portait que sur l'opération, réalisée en 1976 dans le cadre du traitement de sa leucémie. Il n'a pas été informé du fait que le médecin comptait utiliser l'organe retiré pour ses recherches. Ce n'est qu'en 1983, alors que le patient devenait suspicieux, qu'on lui a demandé de signer un formulaire de renonciation à ses droits sur tout type de produit qui pourrait être développé à partir de son sang. Le patient a refusé de signer. La découverte d'un dépôt de brevet, effectué dès 1981 par le médecin et d'autres parties, a débouché sur le procès. Le tribunal a donné raison au patient sur le problème du consentement.

On demande généralement à un consentement d'être préalable, libre, et éclairé. Autrement dit, 1) la personne à qui sont prélevés des échantillons doit savoir d'avance que

l'échantillon est destiné à produire des données génétiques humaines. 2) Elle ne doit subir aucune contrainte physique ou psychologique. 3) Elle doit comprendre les raisons pour lesquelles les données génétiques humaines sont produites (avantages et inconvénients éventuels, garanties prévues). On ajoute parfois que le consentement doit être exprès.

Sur le changement de finalité

Pour le patient, tous les prélèvements étaient effectués dans un but thérapeutique. Pour le médecin, la finalité était la même au début mais il a très vite compris qu'une substance intéressante se trouvait dans le sang de son patient. D'où des prélèvements dont certains étaient utiles à la recherche mais peut-être pas nécessaires pour le patient lui-même.

Entre une finalité thérapeutique et une finalité de recherche, la marge est souvent étroite. D'autres changements sont plus tranchés. Imaginez qu'un pays décide de créer une banque de données génétiques incluant tous ses nationaux – pour aider la recherche et améliorer les soins – mais que les données soient ensuite mises à la disposition de la police pour la recherche de criminels. Du point de vue de l'éthique, un tel changement n'est pas admissible.

Sur la propriété

Qui est propriétaire de quoi ? Les chercheurs découvrent les gènes ou découvrent une de leurs fonctions mais ils ne les inventent pas. Cela n'a pas empêché que des demandes de brevets soient déposées par milliers.

Plus concrètement, à qui appartient un échantillon porteur de données génétiques ? Le simple bon sens donne la première réponse : mon sang (ou ma salive, etc.) m'appartient. Mais cesse-t-il de m'appartenir une fois extrait de mon corps ? Sans prétendre à une propriété absolue, est-ce que je n'ai pas, au moins, mon mot à dire sur l'utilisation qui est faite de mes cellules ou d'un produit de mes cellules ?

Sur les obstacles mis à la recherche

Pour refuser au patient tout droit sur le produit découvert dans son sang, le tribunal a considéré que la reconnaissance d'un tel droit empêcherait la recherche d'avoir accès aux cellules dont elle a besoin. L'intérêt collectif – en l'occurrence, un progrès médical – l'emporterait ici sur les intérêts particuliers. On peut pourtant s'interroger. S'agissait-il bien de l'intérêt collectif ? D'une façon plus générale, on peut également se demander si le tribunal n'a pas fait de l'utilité scientifique et médicale la valeur suprême en matière de droit. On peut poser un tel principe mais est-ce que cela ne demanderait pas une réflexion plus large, une réflexion de l'ensemble de la société concernée (via ses législateurs) ? ¶

Pierre Gaillard, Bureau de l'information du public

Beijing 2008 : le défi du développement social durable

En vue des Jeux olympiques de 2008, Beijing connaît actuellement une profonde transformation urbaine. Le Secteur des sciences sociales et humaines et le Secteur de la culture de l'UNESCO apportent leur expertise à l'aménagement urbain de la vieille ville, SHS se concentrant principalement sur la question de la cohésion sociale dans le cadre de la réhabilitation du vieux Beijing.

Il y a treize ans la municipalité de Beijing a décidé « d'accélérer la reconstruction des maisons délabrées afin de soulager les problèmes de logement de la population ». Depuis lors, Beijing a mené à bien d'énormes travaux de construction. Cette rénovation rapide et à grande échelle s'est effectuée selon les plans mais, avec le temps, on s'est aperçu qu'une telle reconstruction présente de nombreux inconvénients.

Un des effets visibles est que la vieille ville a perdu son atmosphère. De nouveaux bâtiments revêtus de quelques ornements traditionnels ont remplacé la vieille architecture de Beijing faite de cours et de *hutongs*. Un autre problème vient du fait que d'importantes sommes d'argent ont été investies dans le projet, attirant les spéculateurs immobiliers. À la recherche de profits financiers, les promoteurs immobiliers ont construit en hauteur et de façon très dense, détruisant ainsi le caractère historique de la vieille ville. Pour finir, la communauté de quartier a été détruite et les gens ont été déplacés, ce qui a souvent mené à l'exclusion et au malaise social des anciens résidents.

Entre modernisation et conservation

Première étape du projet « Développement social durable de la vieille ville de Beijing », le colloque « Avenir du vieux Beijing : conflit entre modernisation et conservation », s'est tenu à l'université de Tsinghua, Beijing,



© UNESCO/Ariane Pelé

en octobre 2002. Des spécialistes du développement urbain chinois et d'autres nationalités ont participé à la réunion. Les débats ont porté sur les moyens de concilier les objectifs de modernisation et de conservation, d'améliorer les conditions de vie des résidents et de maintenir la cohésion sociale et la vie communautaire.

Afin que le projet soit mené à bien sans que ses aspects sociaux soient perdus de vue, les représentants de SHS ont mené des discussions avec la municipalité de Beijing, aboutissant à la demande de mise en œuvre d'un projet du SHS pour le vieux Beijing, dans le secteur Yan Dai Xie Jie du quartier de Xicheng. Partie prenante de ce projet pilote sur la rénovation sociale, les chercheurs de l'université de Tsinghua mènent une enquête sociale auprès de plus de 400 ménages. Le questionnaire soumis est destiné à l'analyse des conditions de vie dans la vieille ville et des opinions des résidents sur les changements en cours dans leur voisinage.

Le projet fera participer des résidents à la rénovation d'un secteur défini du vieux Beijing afin de montrer que les

bonnes pratiques sont viables et de faire des recommandations aux décideurs. Le projet montrera la voie à suivre pour la rénovation du quartier par la création de nouveaux modèles, approches et procédures à suivre pour le futur développement urbain durable.

Une étude comparative des expériences dans différentes régions du monde sera effectuée afin d'inclure les dimensions urbaines, économiques, sociales, environnementales et culturelles, y compris la sphère de la gestion urbaine et la sphère législative. Le but est de parvenir à une percée théorique et pratique en combinant les études antérieures et les réalisations les plus récentes. ¶

Geneviève Domenach-Chich et Ariane Pelé,
g.domenach-chich@unesco.org

ÉDUCATION ET TRANSFORMATIONS SOCIALES

À la suite du séminaire organisé par MOST (Recife, Brésil) l'année dernière à l'occasion du cinquième anniversaire de la mort de Paulo Freire, les Secteurs de l'Éducation et des Sciences sociales et humaines de l'UNESCO et le Cercle de pédagogies émancipatrices ont organisé le II^e Séminaire « Éducation et Transformations sociales » à l'UNESCO du 17 au 19 novembre 2003. ¶

German Solinis, g.solinis@unesco.org

Paysage et environnement

« Le paysage est invention du regard. Il est la manifestation de préoccupations qui dépassent l'unique dimension esthétique. Il est aussi de plus en plus révélateur de crises entre la société et son territoire. La ville échappe, l'urbain est en crise, le paysage naît. L'urbain est en quête de paysages qui se révèlent à travers de multiples trajectoires. »

Tels sont les propos de Philippe Poullouec-Gonidec, premier titulaire de la Chaire UNESCO « Paysage et environnement ».

Il y a plus de deux ans, en juin 2001, à la demande des plus hautes autorités du Maroc, la Section Développement urbain de l'UNESCO a organisé un colloque sur le thème « Vivre et habiter le paysage ».

Ce colloque a réuni, outre les divers acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire, des villes et des quartiers, des enseignants et des chercheurs venus d'Italie, d'Allemagne, de France et du Canada, et des Ministres du Maroc ainsi que le Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement du Maroc.

Création d'une Chaire

Ce colloque a été l'événement catalyseur pour la création, le 4 juillet 2003, de la Chaire UNESCO « Paysage et environnement » à l'Université de Montréal. Cette Chaire répond aux besoins de nombreux États membres préoccupés par la formation des professionnels de l'architecture et de l'aménagement urbain et régional, et par la sensibilisation des responsables municipaux.

Les objectifs de la Chaire conjuguent à la fois la mission de l'organisme d'accueil, l'Université de Montréal, et ceux ciblés par le projet d'internationalisation scientifique de l'UNESCO :

- le développement de la recherche en architecture du paysage ;

- l'internationalisation de l'enseignement grâce à la solidarité universitaire, en particulier pour l'assistance et le transfert des connaissances vers les pays en voie de développement ;
- le renforcement de l'enseignement supérieur en architecture du paysage par la mise sur pied de mécanismes appropriés visant à stimuler la coopération inter-universités, à créer une mobilité académique et professionnelle ;
- l'assistance directe aux municipalités confrontées à des problèmes d'aménagement urbain par la tenue d'ateliers internationaux d'enseignants et d'étudiants du réseau de la Chaire sur les sites concernés.

La Chaire englobe les disciplines des sciences de l'action comme l'aménagement du territoire, l'architecture ou l'urbanisme, mais aussi les sciences humaines comme la sociologie, l'anthropologie, la géographie, l'histoire et enfin les sciences de la nature, écologie et environnement.

Premier forum

Les 30 et 31 octobre 2003, au Siège de l'UNESCO, le premier Forum « Paysage et environnement » a lancé officiellement les travaux de la Chaire en présence de personnalités de l'Autriche, du Canada, de l'Espagne, de la France, d'Italie, du Liban et du Maroc. Le Forum a également réuni les représentants officiels des organismes maîtres d'œuvre du projet, les divers représentants du réseau de la Phase I de la Chaire « Paysage et Environnement », quelques partenaires potentiels, comme l'École africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme, un représentant de la Fédération internationale des architectes du paysage et l'Union internationale des architectes. ¶

Brigitte Colin, b.colin@unesco.org

La Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'université de Montréal est la première structure internationale de recherche et d'enseignement universitaire dédiée spécifiquement à la connaissance et à la valorisation du paysage.

CÉLÉBRATION DES VILLES

Dans le cadre de l'accord de coopération entre le Secteur des sciences sociales et l'Union internationale des architectes (UIA), l'UNESCO soutient le projet de l'UIA « *Célébration des villes* », initié par le nouveau Président de l'UIA Jaime Lerner, du Brésil. Il s'agit de mobiliser les architectes autour d'actions de soutien aux villes et à leurs édiles, à travers des projets concrets destinés à améliorer la vie sociale et à restaurer ses qualités, ses facultés d'échange, de solidarité internationale et de créativité.

Cette consultation internationale s'adresse aux architectes et aux étudiants en architecture. Elle se déroulera en trois étapes : locale, nationale et internationale. La Journée mondiale de l'architecture était axée le 6 octobre 2003 sur le même thème « La célébration des villes ». ¶

Brigitte Colin, g.colin@unesco.org

Une expérience réussie de travail en réseau



© UNESCO / Germán Solinís

Rencontre entre des habitants et des membres de l'Université IRESO pour discuter de l'aménagement de leur habitat (Mexique).

Parmi ses dernières actions, le réseau Professionnels de la ville (voir *Newsletter SHS 01*) a lancé un projet de développement local dans une structure intercommunale de dix communautés de Codenoba, province de Buenos Aires. Les perspectives de travail pour les mois à venir annoncent une coopération plus étroite entre universités et autorités locales.

Rappelons que le réseau Professionnels de la ville (Programme most de l'UNESCO) est un ensemble de groupes, institutions et individus qui établissent des échanges afin d'atteindre des objectifs communs. Ceci suppose que chaque membre mette à la disposition des autres sa propre expérience dans le but d'échanger, d'optimiser les ressources, et d'améliorer sa propre expérience et la qualité de son impact sur la société.

Projet à trois phases

Du point de vue de son fonctionnement, il est possible de distinguer trois étapes dans l'évolution du réseau. *L'étape de lancement* (octobre 2001-juin 2002) caractérisée par une centralisation de la coordination par l'UNESCO pour le suivi du calendrier et du plan d'action défini. Cette coordination a eu l'appui d'un groupe de travail chargé de l'activité de systématisation. *L'étape de remise en question* (juin 2003-mars 2003) au cours de laquelle il a été nécessaire de redéfinir le rôle des membres du réseau et des coordinateurs, et des décisions qu'elles étaient à même de prendre en plus ou moins grande autonomie. *L'étape d'autonomie-décentralisation*, à partir de mars 2003 où tout naturellement, suite à un engagement plus marqué des institutions membres, il s'est organisé en pôles régionaux (argentin, brésilien, mexicain...) avec la coordination de l'université IRESO du Mexique, préfigurant ainsi un mode de fonctionnement véritablement décentralisé. L'UNESCO continue d'appuyer et de parrainer le réseau, demeurant l'institution fédératrice de par son prestige et sa vocation à servir l'intérêt universel.

Publications et vidéos

Le réseau des « Professionnels de la ville » est devenu un auxiliaire pour les universités affrontées au besoin des réformes académiques. Les premiers résultats concrets de ce travail en réseau sont :

- Un document de systématisation des expériences disponible sur le site Web most.
- La publication aux presses de l'Université de São Paulo d'une collection d'expériences de la Faculté d'Architecture et Urbanisme. Le résumé de ces expériences est également disponible sur le Web.
- La production de deux vidéos sur ces expériences éducatives : *Rua do Ouvidor 63* (Coproductio UNESCO-Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de Université de São Paulo). Prix au concours de l'International Federation Housing and Planning (IFHP) 2002. *Escritório Público de Arquitetura e Engenharia 2003* (Coproductio UNESCO-Université Salvador Unifacs de l'Etat de Bahia-Brésil).
- L'édition du *Jeu de la Ville* conçu par Débora Nunes comme un outil pédagogique destiné à apprendre aux habitants de quartiers la démarche à suivre pour obtenir de la part des autorités locales et régionales des équipements pour leur quartier.

Activités du réseau

Le réseau « Professionnels de la ville » se développe actuellement autour de noyaux sous-régionaux. Pour le moment, quatre sont en voie de constitution : en Argentine, au Brésil, aux Caraïbes et au Mexique. D'autres projets nationaux sont en train d'adhérer au réseau, au Panama et en Uruguay. Nous présentons ci-dessous une sélection d'activités. ¶

Germán Solinís, g.solinis@unesco.org
www.unesco.org/most/urbweb4.htm

➡ Exposition sur la réhabilitation d'un centre urbain

L'exposition « Réhabiliter, une clé pour bâtir la ville » présente du 27 novembre au 11 décembre 2003, dans le foyer du siège de l'UNESCO, les travaux des derniers séminaires de l'atelier international permanent d'études urbaines dans le quartier El Cerro, de La Havane (Cuba). ¶

➡ Écoles urbaines en Argentine

La fondation Taller de Investigación y Acción Urbana (TIAU) a organisé du 24 au 26 juin 2003, avec le soutien de l'UNESCO, la Sixième *Escuela Urbana* consacrée au thème des Professionnels de la Ville. Ces « Écoles urbaines » réunissent professionnels, décideurs et citoyens pour des débats afin de contribuer à réconcilier la pratique professionnelle avec l'enseignement supérieur face aux défis de la production de la ville et de la gestion urbaine, notamment de la ville de Buenos Aires. Les actes de cette École urbaine seront disponibles fin 2003. ¶

Clara Braun, fundtiau@cvtci.com.ar
www.unesco.org/most/city_escuela.htm



© UNESCO / Germán Solinís

↳ Séminaire à la Communauté de 9 de Julio, Argentine

Le réseau Professionnels de la ville, avec l'appui de l'université Paris III-Sorbonne Nouvelle et l'Ambassade de France en Argentine, organise en mars 2004 un séminaire de travail avec une structure intercommunale de 10 villes de la Province de Buenos Aires, en vue du renforcement institutionnel de cette dernière. Universités, experts et décideurs vont donc être associés dans un même projet pour améliorer la gouvernance et contribuer à la solution de problèmes concrets. ¶

Germán Solinís, g.solinis@unesco.org

↳ Nouveaux outils de gestion

Dans le cadre d'une coopération avec un consortium de 10 villes de la Province de Buenos Aires, le réseau Professionnel de la ville, en coopération avec des experts de l'intercommunalité, va contribuer à la mise en place de nouveaux outils de gestion. Ce projet, qui débouchera tant sur des actions de développement que sur des actions de formation, sera l'occasion d'un formidable partenariat entre universités et autorités locales. Des milliers d'hectares de zones agricoles ont été inondés. Une des alternatives à la reconversion économique de la zone est la création d'un parc régional touristique du style de la Camargue française. ¶

Germán Solinís, g.solinis@unesco.org

↳ Réunion d'information en Argentine

Le 6 octobre, l'UNESCO en partenariat avec des institutions membres du réseau Professionnels de la ville a organisé une réunion d'information sur le thème Agriculture urbaine et développement municipal durable. Cette conférence a été donnée par Marielle Dubelling du PGU-ALC, spécialiste en agriculture urbaine et développement. La réunion, qui a remporté un grand succès, était d'autant plus importante que la malnutrition et la pauvreté touchent de plein fouet cette région de la Pampa argentine. Les participants (ONG, municipalités et associations de la société civile) ont demandé qu'un projet global soit organisé sous l'égide de l'UNESCO. Dossier à suivre. ¶

Germán Solinís, g.solinis@unesco.org

DAREKZ : UNE BASE DE DONNÉES POUR L'ASIE CENTRALE

Le bureau de l'UNESCO à Almaty met en place DAREKZ, une base de données sur les sociologues d'Asie centrale (voir l'adresse ci-dessous). Les données concernant les scientifiques engagés dans les discussions et la préparation des stratégies nationales et régionales ainsi que dans les activités générales de SHS dans la région sont déjà entrées dans la base. Comprenant les noms, les adresses, les principaux domaines de recherche, la liste des publications, etc., le catalogue de DAREKZ est conçu pour permettre une recherche rapide. La base devrait aider les parties intéressées au niveau local et international à trouver des experts d'Asie centrale dans différents domaines des sciences sociales pour des projets d'association, de recherche, d'enseignement, de gestion de réseau, d'échange d'information, etc. ¶

Gulzhan Smagulova,
g.smagulova@unesco.org
www.unesco.kz

CONFÉRENCE NATIONALE DES SOCIOLOGUES

Le bureau de l'UNESCO à Islamabad, en collaboration avec la Commission de l'enseignement supérieur (HEC) du Pakistan, organise actuellement la première conférence nationale des sociologues sur le « Statut des sciences sociales au Pakistan : état actuel et tendances pour l'avenir » (Islamabad, 15-17 décembre 2003). On s'attend à la participation de plus de 500 sociologues. Le bureau de l'UNESCO soutient également le Conseil des sciences sociales (COSS) dans la préparation de trois publications qui serviront de documents de travail pour la conférence : le deuxième volume de l'état des sciences sociales au Pakistan ; une étude des associations professionnelles des disciplines des sciences sociales ; un annuaire national des sociologues. ¶

Ingeborg Breines,
i.breines@unesco.org

Une nouvelle déclaration pour l'Amérique latine

Treize États, membres du Forum des Ministres du Développement social, ont signé le 11 juin 2003 la Déclaration Andine des Ministres du Développement Social d'Amérique Latine et des Caraïbes. Le Forum avait été créé en 2001 à l'initiative du bureau UNESCO-Mexico dans le but de vaincre la pauvreté à travers une coopération régionale renforcée en matière de développement social. La prochaine réunion aura lieu à Lima, Pérou, début 2004.

À l'occasion de la 4^e Réunion des Ministres du Développement social dans la municipalité de San Esteban (Chili), les Ministres du Développement social de 13 pays d'Amérique latine et des Caraïbes reconnaissent l'importance de ce Forum comme une tribune spécialisée dans l'échange d'expériences et de pratiques exemplaires – fondée sur une volonté politique commune de construire une société plus juste, plus équitable et soucieuse de vaincre la pauvreté – et déclarent par la présente :

- Reconnaître l'importance réalisée par le programme social de la région, ainsi que la convergence de vues et de stratégies adoptées par les différents gouvernements pour tenter de résoudre les problèmes qui touchent les populations les plus pauvres et les plus marginalisées.
- Qu'ils réaffirment la pertinence des Objectifs du Millénaire établis aux fins de la planification et de l'exécution de la politique sociale de la région, notamment en ce qui concerne la réduction de l'extrême pauvreté et la lutte contre les inégalités et l'exclusion sociale.
- Qu'ils approuvent l'institutionnalisation de ces réunions grâce à la création d'un Secrétariat technique du Forum, ainsi que de groupes de travail sous-régionaux comme le MERCOSUR, la Communauté andine des Nations (CAN), le Système d'intégration d'Amérique centrale et du Mexique. Le Secrétariat du Forum sera composé de représentants des pays hôtes suivants : le pays hôte de la dernière ou de la précédente réunion, le pays hôte de la prochaine ou de la plus récente réunion et le pays hôte de la réunion suivante. En l'occurrence, ces pays sont le Brésil, le Chili et le Pérou qui soumettront une proposition concernant la mise en place d'une structure permanente à l'approbation du 4^e Forum qui se réunira au Pérou en janvier 2004. De plus, il y aura trois groupes de travail responsables des dossiers techniques du Forum, représentant leur pays respectif et chargés de traiter les questions suivantes : la pauvreté : Équateur ; les meilleures pratiques : Mexique ; l'évaluation : Brésil.
- Qu'ils réaffirment leur engagement auprès du Forum devenu l'autorité politique pour l'élaboration permanente ou continue de propositions régionales par le biais d'une conférence ministérielle spécifique.
- Qu'ils renouvellent leur engagement en faveur d'un développement de la coopération horizontale entre les membres du Forum concernant la planification et l'évaluation des politiques sociales, ainsi que l'étude et la réitération encouragée des meilleures pratiques en matière de politique sociale dans la région.
- Qu'ils reconnaissent l'unité sociale comme un facteur vital pour guider les objectifs de la politique sociale, que cela mérite une analyse au 3^e Sommet de l'Amérique latine et de l'Union européenne prévu au Mexique, à la session extraordinaire du Sommet des Amériques et au prochain Forum des Ministres du Développement social, et faire valoir la position de l'Amérique latine à la Réunion interaméricaine sur la pauvreté, l'équité et l'exclusion sociale organisée à l'île de Margarita (Venezuela) en octobre 2003.
- Qu'ils accueillent avec satisfaction la suggestion de la Déclaration d'Asunción affirmant que le Secrétariat technique du Forum des Ministres du Développement social d'Amérique latine et des Caraïbes réalise une évaluation permanente et continue des engagements internationaux de coopération et d'assistance assumés par les pays les plus développés, ainsi que des termes du commerce international et leur impact sur les pays les moins développés de la région. Ils se félicitent également de la proposition de création d'un Fonds international de lutte contre la faim et l'extrême pauvreté sachant que la disponibilité des ressources mondiales à cet égard constitue l'un des éléments charnières pour atteindre les Objectifs du millénaire et s'engagent par la présente à promouvoir leur discussion. [...]

Signataires :

Argentine, Bolivie, Brésil, Chile, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela.

Réunions et recherches pour renforcer la sécurité humaine

L'UNESCO effectue une série de consultations régionales afin de déterminer les priorités dans le secteur de la sécurité humaine dans différentes régions du monde.

En 2003 des réunions se sont tenues en Asie de l'est, en Amérique latine et en Afrique. L'année prochaine, les consultations se poursuivront dans les pays arabes et en Asie centrale et du sud. Les résultats de ces réunions ainsi que des recherches menées en parallèle serviront de base à des projets pilotes pour le renforcement de la sécurité humaine dans le monde entier.

Asie de l'est

La conférence internationale sur la sécurité humaine en Asie de l'est, conjointement organisée par l'UNESCO, la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO et l'Université de Corée, s'est tenue les 16 et 17 juin 2003 à Séoul, République de Corée. Les principaux objectifs de la conférence étaient de définir la sécurité humaine et de déterminer les principaux problèmes propres à l'Asie de l'est, d'identifier les sources potentielles de menaces pour la sécurité humaine en Asie de l'est et de rechercher des moyens d'y porter remède et d'examiner le projet, préparé à la demande de l'UNESCO, sur « Les cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine en Extrême Orient », afin de l'amender avant sa publication vers la fin de l'année. La conférence a formulé trois séries de recommandations pour les gouvernements, la société civile et l'UNESCO et ses commissions nationales. Les sujets couverts par les recommandations comprennent la résolution des conflits, l'insécurité économique, la pauvreté, la migration régionale, les dépenses militaires, les droits de l'homme, le trafic des êtres humains et le trafic de drogue.

Amérique latine

Deux mois après la conférence de Séoul, une conférence parallèle s'est tenue à Santiago du Chili de 20 au 22 août. Intitulée « Sécurité internationale contemporaine : conséquences pour la sécurité humaine en Amérique latine », cette conférence a été conjointement organisée par le siège de l'UNESCO, le bureau de l'UNESCO à Mexico et la faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO-Chile). Ses principaux objectifs étaient de définir les besoins et les priorités de la région en matière de sécurité humaine, de déterminer des plans d'action pour la mise en œuvre de projets dans la région au cours des deux années à venir, d'échanger les meilleures pratiques de prévention des conflits et en faveur de la paix dans la région et au niveau international, de soumettre aux commentaires des participants le projet préparé par FLACSO-Chile sur « Les cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine en Amérique latine et dans les Caraïbes ». Les trois séries de recommandations sont destinées aux gouvernements, aux cercles universitaires et à la société civile, et à l'UNESCO. Les principales recommandations concernent : la mise en place de systèmes de pré-alerte pour la prévention et la résolution des conflits, la responsabilité en termes de sécurité et de défense, l'amélioration de la coordination dans le domaine de la sécurité, la migration, le trafic d'armes et de drogue, l'insécurité économique, la pauvreté, la coordination civile et militaire, le renforcement des capacités et l'éducation aux droits de l'homme.

Afrique

Compte tenu des fortes similitudes entre les recommandations des conférences de Séoul et de Santiago, il sera intéressant de voir si la conférence internationale sur la sécurité humaine, qui doit se tenir en Afrique les 28 et 29

novembre, se fera l'écho des conférences d'Asie de l'est et d'Amérique latine et des Caraïbes. La conférence d'Afrique est organisée en coopération avec l'Union africaine et avec l'appui du Département Afrique de l'UNESCO, son Bureau de planification stratégique et son Bureau d'Addis-Abeba. Les principaux objectifs sont de définir la sécurité humaine et de déterminer les priorités de la région, d'identifier les sources potentielles de menaces pour la sécurité humaine en Afrique et de rechercher des moyens d'y porter remède et d'examiner le projet « Les cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine en Afrique ». ¶

Moufida Goucha et Claudia Maresia,
peace&security@unesco.org

LA VIOLENCE ET SES CAUSES

Dans le cadre du programme « Violence, guerre et paix », l'UNESCO a organisé un colloque international : *La violence et ses causes : inventaire*. La réunion a eu lieu le 3 novembre au siège de l'UNESCO en coopération avec l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN, Paris). Afin de dégager de nouvelles perspectives sur les problèmes liés à la violence, plusieurs sujets ont été abordés : les nouvelles formes de violence ; les causes et les racines de la violence ; les liens entre la violence extrême, le terrorisme et les crises politiques, entre la violence, le fanatisme et le sacrifice, et entre la violence et la corruption. ¶

Claudia Maresia et Moufida Goucha,
peace&security@unesco.org

Tous réunis pour faire barrage à la haine



↳ Prix UNESCO de l'éducation pour la paix

Ce prix annuel, instauré en 1980, récompense la promotion de toutes les formes d'action visant à édifier les défenses de la paix dans l'esprit des hommes, à alerter l'opinion publique et à mobiliser la conscience humaine en faveur de la cause de la paix. La Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines en assure le secrétariat. ¶

www.unesco.org/shs/prix

Lundi 8 septembre 2003, au siège de l'UNESCO, a eu lieu la Cérémonie de remise du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2003.

Un prix devenu aujourd'hui emblématique dans le paysage des attributions de l'Organisation. Le lauréat était le Père Emile Shoufani, Archimandrite arabe israélien de l'Eglise grecque-catholique et Directeur du collège Saint-Joseph à Nazareth, pour son projet «Mémoire pour la paix». Une mention d'honneur a également été décernée à Madame Yolande Mukagasana, du Rwanda, créatrice de l'Association Nyamirambo Point d'Appui – Fondation pour la mémoire du génocide au Rwanda et pour sa reconstruction.

La Cérémonie était présidée par le Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, entouré de Madame Lucy Smith, présidente du Jury international du Prix, et de représentants d'organismes internationaux engagés dans la lutte pour la promotion et la transmission de la paix.

Un auditoire aussi éclectique que possible s'était donné rendez-vous pour partager cet honneur rendu au père Emile Shoufani. Eminents membres religieux de diverses confessions, Présidents d'associations, d'ONG militants pour l'éducation à la paix étaient présents, tous réunis dans le même esprit d'égalité et de fraternité.

Rappelons que le père Emile Shoufani a emmené en «pèlerinage» environ 300 Israéliens arabes et juifs à Auschwitz-Birkenau, là où «le traumatisme juif est le plus présent» dans le but de comprendre et de partager ce passé douloureux, cette plaie encore bien mal cicatrisée pour tout un peuple. Dans son intervention, le père Emile Shoufani a insisté sur l'importance d'aller à la recherche de l'autre, à sa rencontre, le prendre avec tout ce qui fait de lui ce qu'il est, en un geste d'amour totalement gratuit et infini, qui ouvre l'avenir. La salle était attentive à son récit, et à la façon dont il a su communiquer l'émotion intense ressentie lors du voyage à Auschwitz. Ses propos ont révélé toute sa grandeur, sa générosité et son humilité, ralliant unanimement le public, toutes religions confondues, à son sermon humaniste.

L'émotion a été tout aussi forte lorsque madame Yolande Mukagasana est intervenue pour raconter son histoire. Cette infirmière et écrivain a perdu son mari et ses trois enfants lors du

génocide dans son pays, pendant la guerre civile de 1994. «Comment mes amis ont-ils pu devenir mes ennemis?» a-t-elle interrogé gravement. Une question qui a interpellé toute la salle, mais à laquelle personne n'a pu répondre...

En mémoire de ce génocide et pour la reconstruction du Rwanda, elle a fondé l'association *Nyamirambo Point d'Appui*, pour lutter contre les divisions entre les peuples. Aujourd'hui réfugiée en Belgique, elle a recomposé une cellule familiale en adoptant ses trois nièces et dix-sept orphelins rwandais. «Je les appelle mes enfants, et ils m'appellent maman» précisa-t-elle, émue.

On retiendra de cette après-midi l'incroyable parcours de ces fervents défenseurs de la paix, leur volonté et leur indestructible confiance en l'être humain.

Certes, comme a conclu le père Emile Shoufani, «tout ceci n'est qu'une petite goutte d'eau, mais qui, j'espère, va faire évoluer les choses...». C'est pour encourager cette démarche continue que l'UNESCO leur a attribué ce Prix. ¶

Silvia Guédras, stagiaire à SHS

PRIX AVICENNE D'ÉTHIQUE SCIENTIFIQUE

Le premier Prix Avicenne d'éthique scientifique a été décerné à Margaret A. Somerville (voir la *Newsletter SHS 02*). Jouissant de la double nationalité australienne et canadienne, elle est professeur de droit à l'université McGill de Montréal (Canada) et professeur à la Faculté de médecine.

Le prix, créé par l'UNESCO à l'initiative de la République islamique d'Iran, récompense les activités d'individus ou de

groupes dans le domaine de l'éthique en science. Par ses livres, ses conférences et ses autres travaux, le professeur Somerville a apporté une contribution importante au développement global de la bioéthique et aux questions d'éthique et de droit en médecine et en science.

La cérémonie de récompense aura lieu en 2004. ¶

www.unesco.org/shs/prix



Créer des villes meilleures avec les enfants et les jeunes ; un manuel pour la participation

par DAVID DRISKELL, 208 p. ; version arabe
Éditions UNESCO, 2003, ISBN 92-3-603815-8

Ce manuel pratique montre comment conceptualiser, structurer et faciliter la participation des jeunes au développement de la communauté. Il fait également des suggestions sur les moyens de trouver le soutien institutionnel nécessaire à une mise en œuvre efficace des projets.

Les idées et les méthodes principales ont été testées sur le terrain dans divers environnements urbains, tant dans les villes de pays en développement que de pays industrialisés, dans le cadre du projet de l'UNESCO *Grandir dans les villes*. Des études de cas spécifiques permettent de voir les méthodes dans l'action concrète et montrent comment elles peuvent être adaptées pour répondre aux besoins locaux. Elles apportent des enseignements utiles à la réalisation d'un projet, et soulignent l'applicabilité et la valeur universelles de la participation des jeunes.

Ce manuel pratique est une ressource d'une grande valeur pour les planificateurs, les responsables municipaux, les architectes, les professionnels du développement ainsi que pour tous ceux qui s'intéressent à la création d'environnements urbains plus accueillants pour les jeunes et plus humains et qui désirent faire participer les jeunes, y compris les groupes « marginaux », à ce processus.

Le manuel a été publié pour la première fois en anglais en 2002, en même temps que *Grandir dans un monde en voie d'urbanisation* (Louise Chawla, ED.) qui présente les leçons tirées du projet *Grandir dans les villes* dans huit pays. ¶

Nadia Auriat, n.auriat@unesco.org
www.unesco.org/publishing



L'éducation pour une culture de la paix : la prise en compte du genre

par BETTY A. REARDON, 178 p.
2003, Éditions UNESCO, ISBN : 92-3-203811-0

Cette publication est à notre connaissance, le seul manuel fondé sur une approche d'ensemble sensible aux spécificités sexuelles socioculturelles, autrement dit, au genre.

Outil pédagogique destiné à la formation des enseignants, il est tout spécialement adapté à ceux de l'enseignement secondaire. Il peut également être utilisé pour les enseignants du niveau élémentaire et du secteur non formel pour adultes. Il répond à la demande d'un grand nombre d'éducateurs qui veulent s'inscrire dans un mouvement mondial de culture de paix. En apportant à leurs étudiants des expériences pédagogiques relevant d'une éducation à la paix et aux droits de l'homme holistique et sensible aux questions de genre, ces enseignants veulent les aider à développer leurs capacités à construire et entretenir une culture de paix. ¶

www.unesco.org/publications



A guide to Human Rights; Institutions, standards, procedures

628 p. Éditions UNESCO, 2003, ISBN 92-3-103928-8

Cette publication sur les droits de l'homme (en anglais seulement) présente une information succincte sur les principaux

instruments des droits de l'homme, les procédures et les mécanismes destinés à les protéger, les principaux événements (conférences, décennies, années, journées internationales, etc.) et les institutions qui s'occupent de questions liées aux droits de l'homme.

Elle contient environ 600 entrées et est conçue pour tous ceux qui sont concernés par les droits de l'homme, principalement les éducateurs, les étudiants, les défenseurs des droits de l'homme et les professionnels des médias. Le guide devrait leur permettre de mieux s'orienter dans le système international de promotion et de protection des droits de l'homme, fondé sur la législation internationale relative aux droits de l'homme. ¶

www.unesco.org/publishing



Human Rights: International Protection, Monitoring, Enforcement

JANUSZ SYMONIDES, ED. 422 p.
Éditions UNESCO/Ashgate, 2003
ISBN 92-3-103883-4

Ce manuel sur les droits de l'homme (en anglais seulement) est le troisième et le dernier de la série de publications de l'UNESCO sur la pédagogie des droits de l'homme au niveau de l'enseignement supérieur. Il adopte une approche institutionnelle de la protection internationale des droits de l'homme, examinant d'abord le système des Nations Unies, qui peut être vu comme universel, et analyse ensuite les systèmes régionaux de protection. Source indispensable d'information sur la protection des droits de l'homme, l'ouvrage peut également être utilisé comme guide pratique des procédures existantes de défense des droits de l'homme. ¶

www.unesco.org/publishing

Revue internationale sur les sociétés multiculturelles, vol. 4, n°2 (2002)

Protection des minorités linguistiques en danger: Perspectives sociolinguistiques

On estime que 80% des 6 000 langues vivantes du monde disparaîtront au cours du siècle prochain. Les sociolinguistes sont divisés sur le sujet de savoir s'ils doivent pousser à l'intervention et à la protection institutionnelle de ces langues menacées ou s'ils doivent se contenter de les répertorier sans intervenir dans le processus complexe et fortement politisé de leur sauvetage. L'argument principal pour le maintien de ces langues est que la perte d'une langue est en fait une perte définitive pour la culture et la connaissance humaines; c'est pourquoi elles doivent être protégées avant que le processus d'érosion devienne irréversible. D'un autre côté, les politiques de défense des langues se fondent souvent sur une vision dogmatique qui peut mener à des programmes peu réalistes de revitalisation qui échouent souvent.

La dernière édition de l'E-journal de la Section des migrations internationales de l'UNESCO analyse non seulement les problèmes des langues en danger du point de vue linguistique, mais elle examine également les origines des menaces qui pèsent sur l'existence des langues minoritaires. Dans l'introduction, l'auteur montre que le facteur le plus décisif pour l'avenir des langues en danger est la volonté et l'attitude des communautés qui les parlent. Si certains sont sceptiques quant à la possibilité de mener une action délibérée pour prévenir le déclin linguistique, d'autres plaident pour une formulation plus réaliste des politiques de protection, tenant compte des réalités locales telles que les principaux facteurs sociolinguistiques qui déterminent le statut des langues minoritaires. Le volume contient également deux études de cas particuliers: la situation de la langue bolivienne Uchumataqu et celle de la langue Arbresh en Sicile. ¶

Paul de Guchteneire, p.deguchteneire@unesco.org
www.unesco.org/most/jmshome.htm

Meilleures pratiques et migration internationale

Les modèles de meilleures pratiques sont un outil particulièrement utile dans le domaine des migrations internationales, sujet sensible et par conséquent souvent abordé d'une manière fortement idéologique ou politique. Le concept de meilleures pratiques favorise une approche privilégiant les résultats. Par l'échange d'informations sur les leçons tirées de l'expérience et les bonnes pratiques, de tels projets peuvent jouer un rôle de premier plan pour combiner solutions empiriques, recherche et politiques.

C'est la thèse présentée dans l'article « Les meilleures pratiques dans la planification des services d'immigration », préparé par la Section migrations internationales et politiques multiculturelles de l'UNESCO et publié dans la *Revue d'analyse politique et de gestion publique* (vol.22, n°4, 2003). L'article se concentre sur la difficulté de dresser un inventaire des meilleures pratiques, y compris la nature et la qualité des preuves justifiant l'appellation « meilleure pratique ». L'article peut être consulté sur le web. ¶

www.unesco.org/most/migration/publications.htm
Paul de Guchteneire et Synnove Bendixsen,
p.deguchteneire@unesco.org/s.bendixsen@unesco.org



La Revue internationale des sciences sociales (n° 177)

Devenirs des sciences sociales

Aux doutes des profanes quant à l'« utilité » des sciences sociales répondent des incertitudes chez les professionnels: comment reconnaîtrait-on de « bonnes » sciences sociales et comment apprécierait-on leur « importance »? À tel point que l'on peut avoir l'impression, au vu de la position

des sciences sociales dans le débat public, que nul ne comprend leurs questions, et nul ne se soucie de leurs réponses. Pourtant de bonnes sciences sociales peuvent permettre aux humains de donner un sens au monde social; et en mettant les idées, les peurs, les intérêts, les valeurs, les relations des êtres humains au cœur des processus sociaux qu'ils reflètent et qu'ils moulent, elles sont, par nature, à la fois participatives et démocratiques. Inversement, en prêtant insuffisamment attention aux sciences sociales, on fait apparaître les problèmes humains comme étant hors de notre portée. Des sciences sociales de qualité, en d'autres termes, sont à la fois sociales et scientifiques.

Prenant particulièrement en compte le fait que les sciences sociales relèvent, enregistrent, archivent et transmettent des images de l'activité humaine et de l'existence sociale, ce numéro se penche sur les questions de données et de programmation, ainsi que sur certaines des dynamiques disciplinaires mises en jeu par de nouveaux sujets et des priorités transformées. ¶

John Crowley, j.crowley@unesco.org
www.unesco.org/shs/lssi

Migration et pauvreté

La 5^e conférence internationale de l'APMRN (décembre 2002) a été consacrée au thème de la migration et de la pauvreté. Un choix de contributions à la conférence ainsi qu'à l'atelier précédent du PACMRN (réseau de recherche sur les migrations dans la région Pacifique), qui s'est tenu à Suva, est présenté dans le *Document de travail numéro 12, 5^e conférence internationale de l'APMRN, Fiji 2002, articles choisis: Australie, Fiji, Inde, Indonésie, Japon, République de Corée, Nouvelle Zélande et Taiwan, Chine* édité par Kerry Lyon et Carmen Voigt-Graf, ISSN 1328-2530. Pour obtenir un résumé de la conférence et du document de travail, veuillez consulter le web ¶

www.unesco.org/most/apmrnnews_13.pdf
Paul de Guchteneire, p.deguchteneire@unesco.org



Répertoire mondial des institutions de recherche et de formation sur les droits de l'homme,

6^e édition, 371 p.
UNESCO, SHS-2003/WS/31

Publiée à l'occasion du Dixième anniversaire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, cette sixième édition du Répertoire, préparée par le Centre de documentation des sciences sociales et humaines en coopération avec la Section droits de l'homme et développement, présente des informations sur plus de 660 institutions spécialisées dans les droits de l'homme. Chaque entrée fournit un grand nombre d'informations telles que le type d'activité de l'institution, ses publications, son ou ses domaines de spécialisation, de recherche, ou de formation. La consultation est rendue facile grâce aux nombreux indexes dont un index de spécialistes dans le domaine des droits de l'homme, un autre sur les thèmes de recherche, une liste de programmes internationaux de coopération en droits de l'homme et d'institutions accordant des bourses. La fin du répertoire présente la fiche détaillée de plus de 100 périodiques et revues sur les droits de l'homme.

Pour obtenir un exemplaire gratuit du Répertoire, veuillez écrire à l'adresse suivante : UNESCO, Centre de documentation SHS, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. La publication est également accessible en ligne et imprimable à partir du site du Centre de documentation des sciences sociales et humaines. ¶

<http://www.unesco.org/shs/shsdc/index.html#publications>

Mimouna Abderrahmane, dare@unesco.org

Migration : lancement d'une série d'articles sur le web

La Section migrations internationales et politiques multiculturelles de l'UNESCO vient de lancer une série d'articles sur leur site web qui analyse le scénario « Migrations sans frontière ». Le premier article, écrit par Nigel Harris, professeur à University College London, traite le sujet sous l'angle de l'économie. Les articles à venir explorent les dimensions socio-culturelles du scénario ainsi que les questions liées aux droits humains.

www.unesco.org/shs/migration

Antoine Pécoud, a.pecoud@unesco.org



L'interaction démocratie et développement ; Rapport de synthèse

par BOUTROS BOUTROS-GHALI, 48 p.
Éditions UNESCO, SHS-2003/WS/24, 2003

Dans ce rapport, M. Boutros Boutros-Ghali présente les questions discutées par le Panel international de l'UNESCO sur la démocratie et le développement qu'il a présidé de 1998 à 2000. Publiée dans les six langues officielles de l'UNESCO – l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe – le rapport contient également les recommandations et les conclusions du Panel.

Le rapport de synthèse et le rapport *in extenso* (400 pages) se trouvent sur le site Web de SHS. Ils peuvent également être obtenus gratuitement sous forme imprimée à : SHS/EO/CIP, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris CEDEX 15, France ¶ www.unesco.org/shs

Migration, travail et droit

Le document de travail numéro 11 de l'APMRN (*Former une nation: Migration, travail et droit en Australie, au Canada, en Nouvelle Zélande et aux États-Unis*, édité par Mary Crock et Kerry Lyon, Sydney 2002, ISBN 1-87686-104-5) rassemble certaines des conférences principales données à un colloque accueilli par le Conseil du droit australien et l'Université de Sydney.

L'article traite dans son ensemble du rôle que l'immigration peut jouer dans « l'amélioration des compétences » d'une nation. La première partie est consacrée au processus d'immigration et à des questions comme celle du meilleur mécanisme de sélection des immigrants permanents, ou la question controversée de savoir si la construction d'une nation nécessite une migration permanente ou provisoire et la meilleure façon de répartir les immigrants à travers le pays d'accueil.

La deuxième partie se concentre sur la situation de l'emploi et l'intégration des migrants dans leurs pays d'accueil. Le débat s'articule sur l'influence des facteurs démographiques – y compris la migration – sur la définition de la politique intérieure ; sur la façon dont les lois du travail ou l'imposition des expatriés par le pays d'accueil peuvent affecter les migrants hautement qualifiés ; sur l'effet de l'internationalisation des marchés du travail sur la mobilité des migrants hautement qualifiés et sur une meilleure identification et évaluation de leurs qualifications. ¶

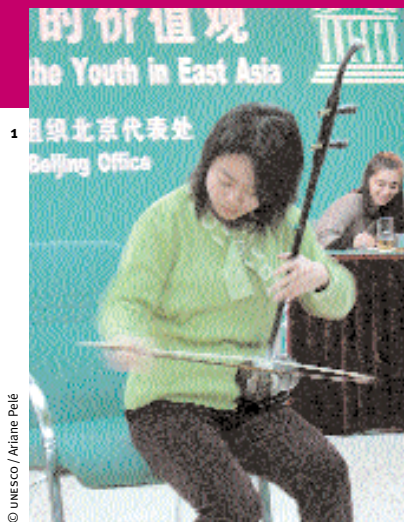
Paul de Guchteneire, p.deguchteneire@unesco.org



© UNESCO / Ariane Peié



© Zhai Zhenming



© UNESCO / Ariane Peié



4

© UNESCO / Antoine Meyssonnier

LA JOURNÉE DE LA PHILOSOPHIE, DE PARIS À ...BEIJING

Pour la deuxième année consécutive, la Journée internationale de la philosophie, lancée par l'UNESCO en 2002, a été célébrée à travers le monde. Plus de 70 pays ont organisé des rencontres, des tables rondes, des ateliers, des concerts, etc. pour témoigner de l'importance de la réflexion philosophique et inciter les gens à échanger leur héritage philosophique.

Ainsi, à la maison de l'UNESCO à Paris, 120 philosophes originaires de 35 pays ont animé la journée.

Réfléchir, s'étonner, discuter, comprendre, interpréter, analyser... et s'amuser, tels étaient les buts de cette Journée. Le prochain numéro de la *Newsletter* consacrera quelques pages à cet événement.

1. Concert à l'université de Beijing pendant la Journée qui a attiré plus de 80 étudiants chinois, coréens et japonais.

2. Étudiants, journalistes et professeurs discutent par petits groupes autour du thème « Valeurs des jeunes en Asie de l'est » lors du café philosophique organisé à l'université de Beijing.

3. Université de Sun Yat-Sen, Guangzhou, Chine.

4. Près de 3000 personnes ont participé à la Journée de la philosophie à Paris.

NOVEMBRE

3 novembre : Symposium international : « La violence et ses causes : où en sommes-nous ? ». Paris, France. (c.maresia@unesco.org)

4-7 novembre : Forum international Europe-Amérique Latine : « Renforcement des capacités institutionnelles décentralisées : vers un développement intégré et participatif ». Puebla, Mexique. (g.abad-ortiz@unesco.org)

5-7 novembre : Réunion sur l'éthique des sciences et des technologies dans la région Asie-Pacifique. Bangkok, Thaïlande. (m.meleisea@unesco.org)

10-11 novembre : Réunion sur le thème : « Enjeux de la mondialisation ». Paris, France. (g.solinis@unesco.org)

17-19 novembre : Séminaire sur « Éducation et transformations sociales : questionnons nos pratiques ». Paris, France. (a.paes@unesco.org / g.solinis@unesco.org)

20 novembre : Journée de la philosophie à l'UNESCO. Paris, France. Des activités seront également organisées par des Commissions nationales et Bureaux régionaux de l'UNESCO. (m.shino@unesco.org)

24-25 novembre : Réunion informelle d'experts : « Éthique de l'économie : défis et stratégie pour l'UNESCO ». Fribourg, Suisse. (n.garabaghi@unesco.org)

24-25 novembre : Deuxième réunion du Comité inter-institutions des Nations Unies sur la bioéthique. Genève, Suisse. (s.colombo@unesco.org)

27-28 novembre : Réunion sous-régionale du Réseau de Bioéthique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, REDBIO. Organisée avec le *Nucleo de Estudios y Pesquisa em Bioética* de l'Université de Brasília. Brasília, Brésil. (a.saada@unesco.org)

28-29 novembre : Conférence internationale sur la sécurité humaine en Afrique. Organisée en coopération avec l'Union africaine. Addis-Abeba, Éthiopie. (c.maresia@unesco.org)

30 novembre – 2 décembre : Réunion d'évaluation du réseau intersectoriel « Petites villes côtières historiques ». Essaouira, Maroc. (b.colin@unesco.org)

DÉCEMBRE

28 novembre – 11 décembre : Exposition « Réhabiliter, une clé pour bâtir la ville ». Organisée en coopération avec l'atelier international permanent d'études urbaines de la Havane « El Cerro ». Paris, France. (g.solinis@unesco.org)

1-3 décembre : Réunion sur les programmes d'études de genres dans la région Asie-Pacifique. Bangkok, Thaïlande. (m.meleisea@unesco.org)

1-4 décembre : Troisième session de la Commission mondiale de l'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST). Rio de Janeiro, Brésil. (s.scholtze@unesco.org)

9-10 décembre : Colloque international « Chemins de la pensée : Humanismes émergents ». Alexandrie, Égypte. (f.albernaz@unesco.org)

FÉVRIER

3-4 février : Réunion de réseaux et d'ONG de femmes palestiniennes dans le cadre du projet « Soutien aux femmes palestiniennes ». Tunis, Tunisie. (e.smith@unesco.org)